

La force d'un réseau

Rapport annuel



Par sa nature associative qui prend racine au sein du Québec agricole et par sa présence dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, La Coop fédérée et son réseau sont des partenaires naturels de tous ceux et celles qui ont à cœur le développement harmonieux des régions rurales du pays.

Aujourd'hui, La Coop fédérée représente 51 000 membres regroupés dans 101 coopératives allant de la coopérative d'approvisionnement agricole à la coopérative de consommation en passant par des coopératives de transformation. Ces coopératives répondent à une vaste gamme de besoins de la part de producteurs agricoles et de consommateurs qui se sont unis afin d'avoir accès à des produits et services de grande qualité à prix compétitifs.

En tant que grossiste, La Coop fédérée fournit aux producteurs agricoles du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, des biens et des services nécessaires à l'exploitation de leur entreprise, y compris des produits pétroliers. De plus, par l'entremise de sa filiale Olymel s.e.c., La Coop fédérée transforme et commercialise sur les marchés locaux et internationaux de la viande porcine et de volaille. Elle exerce aussi, par l'intermédiaire de coentreprises, d'autres activités, telle la commercialisation de génétique porcine et de fèves soya pour consommation humaine.

La Coop fédérée se charge également d'animer la vie associative au sein du mouvement coopératif agricole et de promouvoir les intérêts de ses membres auprès des divers pouvoirs publics et de l'ensemble de la population.

Sommaire

Message du président	2
Bilan coopératif	12
Rapport de gestion	14
Rapport d'Olymel	30
Rapport de la direction	34
Rapport des vérificateurs	35
Bilan consolidé	36
État consolidé des résultats et de la réserve	37
État consolidé des flux de trésorerie	38
Notes afférentes aux états financiers consolidés	39
Rétrospective financière	57
Liste des coopératives affiliées	58
Nos emplacements	59

Siège social
La Coop fédérée
9001, boul. de l'Acadie
Bureau 200
Montréal (Québec)
H4N 3H7

Téléphone : (514) 384-6450
Télocopieur : (514) 384-7176

Site Web
www.lacoop.coop

The English-language version of this report is available on La Coop fédérée's website www.lacoop.coop. Copies may also be obtained from the Communications Department at (514) 384-6450 (extension 3378).

Dans le présent rapport annuel, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Coordonnatrice de la production
Guylaine Gagnon

Direction artistique et graphisme
Denis Duquet, Bernard Diamant
**Service de la publicité
et de l'infographie**
La Coop fédérée

Photographies
François Bonneau, Bono Photographie inc.

Séparation de couleurs et impression
Imprimerie L'Empreinte

Index des photos
Denis Masse et Isabelle Roy, producteurs laitiers, Ferme Hautpré à Louiseville p. 11

Éric Nadeau, opérateur manoeuvre, quincaillerie; Eloïse Gagnon, conseillère horticole; Daniel Chauvette, opérateur manoeuvre, matériaux de construction; Réal Laroche, superviseur, entrepôt pièces et machines. Tous travaillent au Secteur quincaillerie et machines agricoles de La Coop fédérée, à Trois-Rivières. p. 21

Michel Leclerc, producteur laitier, Ferme M.C.F. Leclerc inc. à Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières. p. 25

Mario Desaulniers, agent distributeur de produits pétroliers à La Coop fédérée et Martial Lemire, producteur laitier, Ferme Micheret inc. à Saint-Zéphirin. p. 27

Sébastien Bilodeau, journalier à l'usine d'abattage et de découpe de porcs d'Olymel, située à Princeville. p. 33

Nos emplacements



APPROVISIONNEMENT

LA COOP FÉDÉRÉE
9001, boul. de l'Acadie
Montréal (Québec) H4N 3H7

SECTEUR AGROFOURNITURE

Service des productions animales

Meuneries et entrepôts
Joliette
Lévis
New Liskeard (Ontario)
Saint-Jacques de Montcalm
St-Isidore de Prescott (Ontario)
60 meuneries et entrepôts,
propriétés des coopératives
affiliées

Usine de minéraux et prémélanges
Lévis

**Fermes de sélection
génétique Sogéporc**
Laurierville
Notre-Dame-de-Lourdes
(maternité)
Notre-Dame-de-Lourdes
(pouponnière)
Saint-Apollinaire
Sainte-Narcisse-de-Rimouski
Trinité-des-Monts

Fermes de recherche
Frampton (porc)
Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville
(volaille)

Couvoirs
Saint-Félix-de-Valois
Saint-Jude
Victoriaville

Fermes de reproduction
(Poulet à chair)
Saint-Jude
Wickham

Fermes d'élevage
(Volaille)
Lanoraie d'Autray
Ormstown
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Saint-Dominique
Saint-Germain-de-Grantham
Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville
Saint-Paul-d'Abbotsford
Saint-Lin-Laurentides
Wickham

Service des productions végétales

Ferme de recherche
Techno Champs, Saint-Hyacinthe

Centres de distribution
Longueuil
Sainte-Catherine
Sillery

Sociétés en participation
6 Agrocentres (50 %)
Fertichem (50 %)
SQS inc.

Service des grains

Bureau et centre de distribution
Montréal
Sillery

Société en participation
Centre de distribution Sillery inc.
(50 %)

Filiale
Grains Elite s.e.c., Napierville

Agroenvironnement
Montréal

Laboratoire agroalimentaire
Longueuil

SECTEUR DES PÉTROLES SONIC

Bureaux des ventes
Brossard
Drummondville
Montréal
Québec
Rivière-du-Loup
Saint-Hyacinthe
Trois-Rivières

52 agents distributeurs
8 postes de réserve
185 stations-service

Société en participation
Groupe pétrolier Norcan inc.
(25 %)

SECTEUR QUINCAILLERIE ET MACHINES AGRICOLES

Centre de distribution
Trois-Rivières

Points de vente
148 quincailleries et centres de
rénovation CO-OP
10 centres de rénovation Unimat
70 points de vente indépendants
190 points de vente de machines
agricoles et de foresterie
400 points de vente de pièces
agricoles

SERVICES-CONSEILS AUX COOPÉRATIVES ET ÉTABLISSEMENTS DE DÉTAIL

Bureaux
Montréal
Sillery

Centre agricole Coop
AgriEst, St-Isidore de Prescott
(Ontario)

MISE EN MARCHÉ

OLYME S.E.C.
2200, av. Léon-Pratte, bureau 400
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4B6

**Bureaux des ventes
et centres de distribution**
Boucherville
Saint-Jean-sur-Richelieu
Tokyo (Japon)
Toronto (Ontario)
Australie

SECTEUR PORCIN

Abattoirs et usines de découpage
Princeville
Red Deer (Alberta)
Saint-Esprit de Montcalm
Saint-Simon
Saint-Valérien
Vallée-Jonction

Usines de transformation

Anjou
Cornwall, Ontario
Drummondville
Princeville
Saint-Henri de Bellechasse
Saint-Hyacinthe
Saint-Jacques de Montcalm
Saint-Jean-sur-Richelieu

SECTEUR DE LA VOLAILLE

Abattoirs et usines de découpage
Berthierville
Saint-Damase
Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville

Usines de transformation
Anjou
Brampton, Ontario
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu

Sociétés en participation
Unidindon
Volaille Giannone inc.

Autres activités
Transport Transbo inc.
Machinerie Olymel (1988) inc.
Transbo exportation inc.

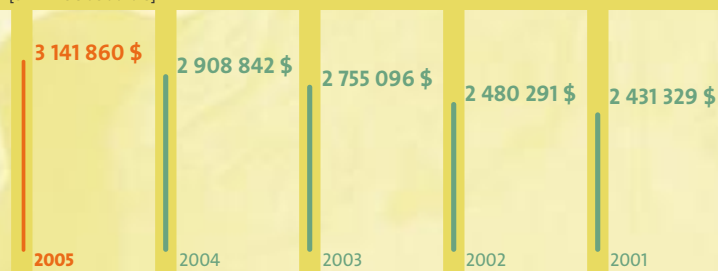
Faits saillants

[en milliers de dollars]

	2005	2004
Produits	3 141 860 \$	2 908 842 \$
Excédent d'exploitation	19 979	33 076
Excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent	42 463	35 456
Ristournes	8 500	12 000
Excédent net	32 412	15 569
Débiteurs et stocks	484 271	413 282
Actif à court terme	497 991	422 992
Fonds de roulement	197 750	139 486
Immobilisations corporelles, au coût	847 536	672 503
Immobilisations corporelles, valeur comptable nette	451 177	305 328
Actif total	1 058 252	808 765
Dette à long terme	269 989	163 356
Actions privilégiées et avoir	321 928	284 711
Nombre d'employés	12 287	9 587

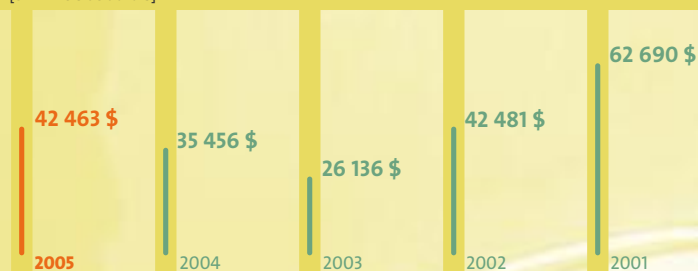
Produits

[en milliers de dollars]



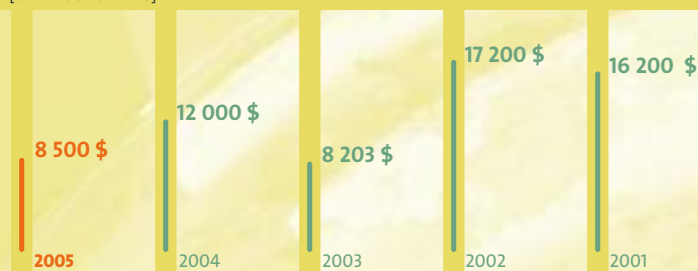
Excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent

[en milliers de dollars]



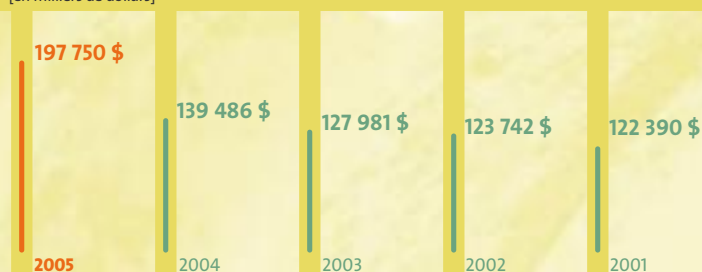
Ristournes

[en milliers de dollars]



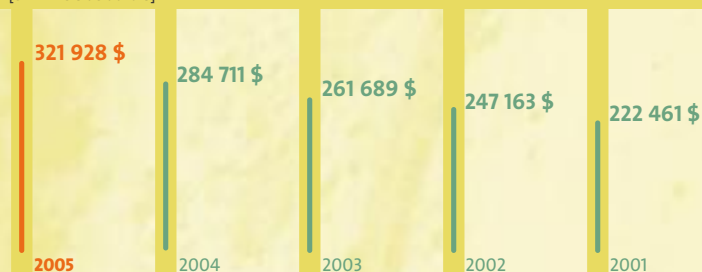
Fonds de roulement

[en milliers de dollars]



Actions privilégiées et avoir

[en milliers de dollars]



La Coop fédérée termine son exercice financier 2004-2005 avec un excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent de 42,5 millions de dollars, soit une amélioration de près de 7 millions de dollars en regard des résultats de l'exercice précédent.

Les ventes ont poursuivi leur progression pour se situer à 3,142 millions de dollars, une nette augmentation par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Cette progression reflète l'accroissement du volume des ventes dans la majorité de nos secteurs d'activité de même qu'une appréciation de la valeur de certains produits, notamment dans le Secteur des pétroles Sonic.

L'amélioration de ces résultats, quoique modeste sur le plan du rendement de l'actif souhaité, témoigne d'une solide performance de nos activités d'Approvisionnement et d'une transition en cours dans nos activités de Mise en marché (Olymel s.e.c.).

Il est rassurant de constater que malgré les difficultés éprouvées par le monde agricole au cours des dernières années, les activités d'Approvisionnement de La Coop fédérée connaissent une croissance constante qui confirme la pertinence de notre proposition d'affaires.

Cette croissance est d'ailleurs le reflet de celle enregistrée par l'ensemble de nos coopératives affiliées au cours des dernières années, même si celles-ci doivent dans l'ensemble connaître une année plus difficile.

Il faut dire que plusieurs de nos coopératives affiliées sont actives en production porcine, et durement frappées par des problèmes de santé animales qui s'ajoutent aux difficultés de l'ensemble de la filière porcine au Québec.

RÉTROSPECTIVE

Si je devais vous résumer l'exercice qui vient de s'écouler en quelques mots, je vous entretiendrais de continuité, de consolidation, de représentation et de valorisation.

Continuité

Continuité, car nous avons poursuivi notre réflexion et orienté nos actions pour adapter notre modèle d'actions coopératives pour mieux répondre à vos besoins d'aujourd'hui et aux défis de demain.

Nous avons souvent parlé de notre planète qui est devenue un « village mondial », entraînant ainsi de plus grands enjeux que nous devons affronter.

La survie de nos organisations et de nos entreprises repose donc sur notre capacité de nous adapter à cette mondialisation de l'économie et de nous doter de bons outils pour en sortir gagnants.

Nous constatons déjà les limites des systèmes mis en place pour nous assurer d'un revenu agricole stable et adéquat. La marge de manœuvre financière à la ferme est en constante diminution tandis que les exigences des pouvoirs publics et des consommateurs ne cessent de croître.

Devant ce constat, le conseil d'administration de La Coop fédérée a mandaté ses principaux dirigeants à se rendre sur le terrain, tant en Europe, aux États-Unis qu'au Brésil, pour évaluer comment les grandes coopératives agroalimentaires du monde s'organisaient pour faire face à ces changements.

Le nouveau modèle qui émerge, partout dans le monde, est celui qui va de la table à la terre. Il est conçu pour répondre rapidement et intimement aux demandes du marché. Il ne vise donc plus à commercialiser indistinctement des denrées agricoles.

C'est dans ce contexte et à la lumière des commentaires recueillis lors de la réunion semestrielle du mois d'août 2004 et des différents forums de consultation qui ont eu lieu depuis cette date, que nous avons développé le principe de la contractualisation coopérative.

L'objectif de ce principe est de développer le maximum de synergie entre chacun des maillons de production, de valoriser les gains de productivité qui s'en dégagent et de trouver sur les marchés

3



Ghislain CLOUTIER
1^{er} vice-président et membre
du comité exécutif

Denis RICHARD
Président et membre
du comité exécutif

Laurent BOUSQUET
2^e vice-président et membre
du comité exécutif

Message du président



Léo PINARD
Membre du comité exécutif



Roger BÉLIVEAU
Membre du comité exécutif



Claude COUTURE

cette valeur ajoutée qui découle de notre capacité à assurer les consommateurs de la qualité et de la traçabilité d'un produit, afin d'en faire bénéficier l'ensemble des producteurs sociétaires.

Ce nouveau principe a été appliqué la première fois dans la production d'un porc certifié Coop. Introduite comme un projet pilote, la production de porc certifié Coop a rapidement suscité un vif intérêt de la part des producteurs qui y ont vu une avenue intéressante pour améliorer leurs revenus.





Gaston **BLAIS**



Francine **FERLAND**



Luc **FORGET**
Membre du comité de vérification

Dans l'élaboration de ce projet, La Coop fédérée s'est assurée du respect intégral des ententes intervenues lors de la mise en place du plan conjoint. Je peux vous assurer que nous souhaitons fortement que le développement de la contractualisation se fasse harmonieusement et de façon à ne pas déstabiliser la mise en marché collective mise en place par les producteurs du Québec.

Nous examinons maintenant la possibilité d'étendre la production certifiée Coop à d'autres secteurs où les principes de la contractualisation coopérative pourraient s'avérer efficaces pour améliorer le revenu des producteurs coopérateurs et garantir leur accès aux marchés.

6 Déjà, la production de soya certifié Coop est en voie de réalisation, et nous entendons offrir ce nouvel outil à nos producteurs membres chaque fois que nous serons convaincus qu'ils pourront en tirer des avantages.

Cette nouvelle façon de faire demandera cependant d'autres ajustements à nos procédés pour permettre à l'ensemble des maillons de la chaîne de production de travailler en plus étroite collaboration.

C'est dans ce contexte que La Coop fédérée et la majorité de ses coopératives affiliées ont initié un vaste programme de mise à niveau de leurs systèmes informatiques. Ce programme, échelonné sur près de cinq ans, devrait à terme générer des économies d'entretien et de développement des systèmes informatiques, et ainsi permettre plus de synergie dans la transmission des informations de gestion entre tous les maillons du réseau coopératif agricole.

C'est également dans ce contexte que nous entreprendrons sous peu une vaste réflexion, avec nos partenaires et propriétaires, sur la pertinence d'élargir notre offre de services-conseils, afin d'alléger le fardeau administratif des producteurs coopérateurs, et d'être en mesure de mieux les accompagner sur la voie de la prospérité économique.

C'est avec un souci de continuité dans l'action que nous avons également poursuivi la vaste démarche d'optimisation du secteur de l'alimentation animale avec nos coopératives affiliées. Amorcé au Forum des présidents 2003, ce projet s'inscrit directement dans l'objectif de diminution du coût des intrants à la ferme.

Son évolution peut paraître longue à plusieurs, mais l'ampleur de la tâche, la nécessité d'établir des consensus et le nombre d'intervenants expliquent facilement ce long délai.

Je suis quand même satisfait de l'évolution de ce projet. Des milliers d'heures d'analyses ont été réalisées par nos représentants pour bien cerner le potentiel d'optimisation, tant localement que régionalement, et différents scénarios sont à l'étude par les principales coopératives concernées.

La réduction de la gamme des produits et la spécialisation des usines apparaissent de plus en plus comme des solutions incontournables. Le conseil d'administration de La Coop fédérée a autorisé récemment la mise sur pied d'une équipe de conseillers permanents, parmi les plus expérimentés de ses employés, afin d'accompagner les coopératives dans leur réflexion et d'accélérer la mise en place de ces projets d'optimisation.

Là encore, une fois les réformes bien amorcées, nous examinerons d'autres avenues d'optimisation et d'autres secteurs d'activité où les producteurs coopérateurs, leurs coopératives et La Coop fédérée pourraient travailler de façon plus étroite.



Bertrand COMEAU



Claude G. COUTURE

Membre du comité de vérification

Consolidation

Au chapitre de nos activités de Mise en marché, l'heure est à la consolidation de cet important secteur d'activité pour les coopératives agricoles et l'agriculture du Québec. Pour un troisième exercice consécutif, les résultats des activités d'abattage et de découpe du porc, principalement au Québec, ont connu d'importantes pertes.

Tel qu'il a été mentionné l'an dernier, les pertes enregistrées par Olymel dans ses activités porcines ne relèvent pas d'un creux de cycle économique qui se prolonge, et appellent donc à des changements structurels fondamentaux.

7

Il faut se réjouir de la fusion des activités de Supraliment dans Olymel, autorisée par le Bureau de la concurrence au cours de l'exercice. Cela a permis de donner aux producteurs agricoles du Québec une force de transformation des viandes comparable à celle de nos principaux compétiteurs mondiaux.

Cela permet également d'équilibrer les relations avec les géants de la distribution alimentaire au Canada et à l'étranger, et de protéger l'accès aux marchés des producteurs du Québec. Cela donne aussi à Olymel la marge de manœuvre nécessaire pour rationaliser ses activités et diminuer ses coûts de production.

Les règles économiques sont malheureusement implacables et les valeurs coopératives à elles seules ne suffisent pas à y faire rempart. Le moratoire sur le développement de la production porcine, l'appréciation marquée du dollar canadien et des conditions spécifiques d'approvisionnement au Québec ont amené les dirigeants d'Olymel à prendre des décisions difficiles dans l'intérêt de leurs propriétaires et de l'ensemble de leurs employés.

Des usines ont dû être fermées. Des employés compétents et comptant de longues années de service ont dû être mis à pied. D'autres ont dû consentir à une réduction de leurs conditions de travail pour permettre à leur entreprise de se repositionner sur le marché et pour assurer la survie de leur emploi.

Dans ces décisions difficiles, le conseil d'administration d'Olymel a reçu un appui inconditionnel de la part de ses actionnaires, et je peux vous assurer que tous les efforts sont et seront consentis pour que la filière porcine coopérative du Québec retrouve le chemin de la rentabilité.

Parallèlement aux efforts consentis au Québec pour retrouver le chemin de la rentabilité, Olymel a poursuivi et complété son positionnement à l'échelle canadienne en s'associant aux deuxième et troisième plus importants producteurs de porcs du Canada, pour ses activités dans l'Ouest canadien.

La mise en place de ce partenariat constitue une reconnaissance de la valeur de notre entreprise de transformation des viandes, dont nous pouvons être fiers. Ses qualités d'opérateur, son expertise à la vente, sa connaissance des marchés et la valeur de ses marques de commerce ont été des éléments déterminants dans le choix effectué par nos nouveaux partenaires.

Ce partenariat permet à Olymel de se positionner à peu de frais dans une région de forte progression de la production porcine et en sous-capacité d'abattage. Il permet également de garantir une partie de l'approvisionnement du deuxième quart de travail à Red Deer.



Normand **MARCIL**



Marc A. **TURCOTTE**
Membre du comité de vérification

8

Représentation

Voilà les grandes lignes de nos actions au chapitre de nos activités, mais La Coop fédérée est aussi votre fédération de coopératives agricoles ayant le mandat de vous représenter et de défendre vos intérêts.

Forte de notre appui financier, Citadelle a su porter jusqu'à la Cour suprême sa demande de clarification de l'article 2 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

Nous avons aussi poursuivi nos activités auprès du gouvernement fédéral pour la mise en place d'un régime d'investissement coopératif, notamment par la présentation d'un mémoire sur la capitalisation des coopératives au Comité permanent des finances du Parlement canadien.

À cet égard, il nous faut souligner l'excellent travail de notre Fédération canadienne de l'agriculture, qui a repris le flambeau de la représentation sur cette question.

Nous avons également participé à la consultation et présenté un mémoire sur la politique de développement durable du gouvernement du Québec et avons fait des recommandations sur le projet de politique énergétique du Québec.

Nous avons aussi présenté un mémoire dans le cadre de la consultation sur l'appel d'offres pour la fourniture de 2000 mégawatts d'énergie éolienne. À cet égard, nos interventions ont surtout visé à sonner l'alarme auprès des producteurs agricoles qui nous semblaient lésés par le mode de développement préconisé. D'ailleurs, un représentant de La Coop fédérée est toujours dédié pour accompagner les producteurs dans la mise sur pied de coopératives de vent, et maximiser les retombées économiques régionales de cette nouvelle filière énergétique.

Finalement, nous avons également été un partenaire actif de la coalition du GO5 pour la protection de la gestion de l'offre et de la coalition pour la protection du territoire agricole.

La Coop fédérée a également poursuivi son travail de modernisation et d'harmonisation de l'image du mouvement coopératif agricole à l'instar des autres grands réseaux comme Desjardins. Déjà près d'une cinquantaine de coopératives ont adhéré à la nouvelle image du réseau et reçu leur cahier personnalisé de normes graphiques.

Valorisation

La Coop fédérée est active depuis longtemps dans des activités de valorisation de la profession agricole. La poursuite de notre engagement à titre de commanditaire majeur du magazine télévisé *Par-dessus le marché* s'est avérée un vif succès. Positionnée dans une meilleure case horaire, la deuxième saison de cette sympathique émission a attiré et sensibilisé aux réalités agroalimentaires près de 800 000 spectateurs par émission.

C'est également à titre de partenaire majeur que nous avons participé encore cette année à la troisième édition de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec.

On dit souvent qu'être coopérateur c'est se donner une perspective d'action à long terme. C'est pourquoi La Coop fédérée investit dans l'avenir en soutenant financièrement les activités d'organismes comme les CRÉA pour promouvoir les transferts de ferme, d'organisations de jeunes ruraux et de la relève agricole, ainsi que de maisons d'enseignement agricole.



Michel **DOUVILLE**
Membre du comité de vérification



Charles **PROULX**

CONCLUSION

En terminant, j'aimerais remercier tout spécialement, de la part de l'ensemble des intervenants du réseau des coopératives agricoles, notre directeur général, M. Pierre Gauvreau, qui a tiré sa révérence en cours d'année pour une retraite bien méritée après plus de douze ans de bons et loyaux services.

Je suis également très reconnaissant envers M. Réjean Nadeau et toute son équipe, pour leur ardeur au travail et leur expertise déployés pour adapter Olymel au nouveau contexte économique dans lequel elle devra dorénavant évoluer.

9

Je remercie aussi mes collègues du conseil d'administration pour leur assiduité à la tâche, leur clairvoyance, leur expérience et le dynamisme qu'ils apportent à la direction de la plus importante coopérative agroalimentaire du Québec. Leur engagement et leur soutien nous sont précieux en cette période de changements.

Je souhaite finalement beaucoup de succès à notre chef de la direction, M. Claude Lafleur, à notre chef des finances, M. Paul Noisieux, et à notre chef de l'exploitation, M. Ernest Desrosiers, ainsi qu'à leurs principaux collaborateurs de la régie interne, et je les remercie pour leur expérience et leurs compétences mises au service des coopératives agricoles.

Le succès de La Coop fédérée étant intimement lié à celui de ses coopératives affiliées, je ne saurais passer sous silence l'engagement de ceux et celles qui participent activement aux instances et à la direction des coopératives agricoles. Leur soutien et leur engagement sont les principaux éléments qui nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Qu'on se le dise, la trêve obtenue dans les négociations de l'OMC à Hong Kong ne doit pas nous faire baisser la garde. L'environnement économique agroalimentaire est en mutation, et la tendance lourde à la mondialisation et à la libéralisation des échanges est un phénomène incontournable. De nouvelles puissances agricoles sont en émergence et d'autres, en voie de disparition.

Quels que soient les résultats des négociations à venir de l'OMC, nous devons continuer à chercher à nous adapter à ce nouvel environnement économique, tout en défendant sans relâche nos politiques agricoles et nos façons de faire.

Je demeure plus que jamais convaincu que l'avenir des producteurs autonomes passe par l'appartenance à un réseau capable de les épauler dans leurs tâches quotidiennes, et d'assurer la stabilité et le succès de leur entreprise agricole.

Le président,

Denis **RICHARD**

La force d'un réseau

La force de l'engagement

Isabelle **ROY** et
Denis **MASSE**,
producteurs à Louiseville





La Coop fédérée souscrit entièrement aux principes énoncés dans la Déclaration sur l'identité coopérative, adoptée par l'Alliance coopérative internationale. Cette Déclaration constitue pour l'ensemble des acteurs de l'entreprise un guide qui oriente la prise de décision dans un cadre philosophique respectant l'esprit coopératif.

Premier principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous

La Coop fédérée a accueilli, au cours de la dernière année, six nouvelles coopératives tandis qu'une coopérative membre s'est désaffiliée et une autre a été liquidée. À la clôture de l'exercice, on dénombre donc 101 coopératives fédérées. Ces coopératives regroupent à leur tour 51 000 membres ordinaires ainsi que 17 000 membres auxiliaires ou associés, pour un total de 68 000 membres, soit une augmentation globale de 3 % en comparaison de l'an dernier.

Par ailleurs, afin d'offrir ses services aux nouveaux types de coopératives agricoles non organisées en réseau, La Coop fédérée a créé en cours d'année un statut spécial de sociétaire auxiliaire permettant d'accueillir les cumas (coopératives d'utilisation de matériel agricole) au sein du grand réseau.

Deuxième principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

En date du 29 octobre 2005, le réseau comptait 664 administrateurs élus.

Aux fins de l'assemblée générale annuelle de La Coop fédérée en février 2005, l'ensemble des coopératives fédérées avaient le droit de désigner 347 délégués pour représenter les membres et faire valoir leurs opinions. De ce nombre, 262 délégués et 44 substituts se sont prévalus de ce droit, ce qui constitue une participation réelle de 88 %.

De plus, d'autres rencontres qui se déroulent tout au long de l'année permettent aux dirigeants des coopératives de se concerter et d'orienter les actions de La Coop fédérée. Ainsi, 297 présidents, vice-présidents et directeurs généraux ont participé à la Tournée du président en janvier 2005, 44 présidents de coopératives ont pris part au Forum des présidents en avril 2005 et 135 dirigeants de coopératives ont assisté à l'assemblée semestrielle d'août 2005.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration, composé de 15 élus provenant des 15 territoires régionaux et provincial, a consacré 29 journées de travail à des réunions afin de veiller aux affaires commerciales et associatives de La Coop fédérée. Le comité exécutif, pour sa part, a consacré 12 journées supplémentaires consacrées à l'étude de différents dossiers.

Troisième principe : Participation économique des membres

Les coopératives membres détiennent 83,6 millions de dollars en capital social de La Coop fédérée et 231,2 millions de dollars sous forme de réserve collective. Cette réserve sert à assurer le développement de l'entreprise et à soutenir différentes activités répondant aux besoins des coopératives membres.

La Coop fédérée a par ailleurs déclaré, en 2005, des ristournes à ses membres pour un montant global de 8,5 millions de dollars, ce qui porte le total des ristournes aux coopératives à 62,1 millions de dollars pour les cinq dernières années. Enfin, La Coop fédérée a résolu de racheter de ses membres, en février 2006, du capital de classe D émis en 1990 et 1991, pour une valeur totale de 6,6 millions de dollars.

Quatrième principe : Autonomie et indépendance

La Coop fédérée s'assure de conserver son indépendance en regard des bailleurs de fonds, par le maintien de ratios financiers prudents. Elle veille aussi à demeurer majoritaire au sein des alliances qu'elle peut contracter avec d'autres entreprises.

Elle applique des principes de saine gouvernance, notamment par la séparation des postes de présidence et de direction générale, par l'indépendance des administrateurs à l'égard de la direction et par la recherche de résultats durables.

Par ailleurs, La Coop fédérée reconnaît également l'autonomie et l'indépendance de ses coopératives membres. Elle met de l'avant différentes initiatives qui répondent aux besoins d'un nombre minimal de ses coopératives membres, mais respecte le choix de chacune de participer ou non aux programmes offerts.

Cinquième principe : Éducation, formation et information

La Coop fédérée offre à tous les élus du réseau un programme de formation visant à les soutenir dans leur rôle au sein de la coopération agricole. À ce jour, 443 élus sur un total de 664 cheminent dans ce programme. De ce nombre, 114 ont atteint le niveau de membre, attestant du cumul de 15 crédits de formation, 71 ont atteint le niveau de compagnon, ayant cumulé 30 crédits et 58, le niveau de commandeur, ayant cumulé 45 crédits et plus.

Les employés de La Coop fédérée ont aussi accès à 63 formations adaptées à leurs besoins, ce qui a représenté, pour l'entreprise, un investissement de 7 millions de dollars au cours de l'exercice.

La Coop fédérée poursuit par ailleurs des objectifs de formation auprès de certaines clientèles cibles comme la relève agricole et les femmes, en organisant des colloques et des forums annuels à leur intention. Elle offre des bourses à des étudiants et accorde un soutien financier à des institutions d'enseignement. Enfin, des efforts sont aussi consacrés à une sensibilisation du grand public et des leaders d'opinions à l'égard de la pertinence du modèle coopératif en agriculture.

Sixième principe : Coopération entre les coopératives

La Coop fédérée participe à toutes les structures et associations coopératives qui permettent d'assurer un meilleur service à ses membres et de renforcer le mouvement coopératif : le Conseil de la coopération du Québec, le Conseil canadien de la coopération et la Coopérative de développement régional Montréal-Laval, ainsi que The Co-operators, compagnie d'assurance-vie, Cooperative Research Farms, Gène + et Interprovincial Co-operative.

À l'intérieur même de son réseau, La Coop fédérée se veut un carrefour où les coopératives peuvent agir ensemble afin de maximiser les avantages de l'intercoopération. Ainsi, elle prône la vision globale du réseau comme un organisme hautement intégré.

Septième principe : Engagement envers la communauté

La Coop fédérée consacre un budget annuel de 872 000 dollars afin d'encourager, sous forme de dons et de commandites, des organisations et événements qui lui paraissent méritoires.

Au cours de l'exercice, elle a soutenu notamment la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'UPA, les organisations de relève agricole et différents concours de valorisation de la profession agricole. Elle a aussi appuyé Centraide, le Conseil de développement du loisir scientifique, la Ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec et la Fondation pour l'éducation à la coopération, et a rendu possible le magazine télévisé *Par-dessus le marché* qui vise à valoriser l'agriculture et l'alimentation auprès du consommateur québécois.

13

Légendes :

1) **Éoliennes**

La Coop fédérée a lancé auprès des membres une campagne de sensibilisation sur les enjeux du développement éolien au Québec.

2) **Bien-être à la ferme**

La Coop fédérée procède à une enquête scientifique pour connaître le niveau de stress et de détresse psychologique des producteurs membres. Elle vise ainsi à en déceler les causes et à trouver des moyens qui contribueront à améliorer leur qualité de vie.

3) **Colloque des agricultrices**

Le colloque annuel des agricultrices permet aux femmes administratrices ou sociétaires de se rencontrer, se former et mieux connaître le mouvement coopératif agricole.

4) **Forums Jeunesse**

Les Forums Jeunesse ont permis de rencontrer 135 jeunes de la relève pour discuter commerce sous l'angle d'Olymel s.e.c. et de l'Organisation mondiale du commerce, de même que pour échanger sur le thème de la coopération.



Pour l'exercice terminé le 29 octobre 2005, La Coop fédérée présente un excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent de 42,5 millions de dollars, par rapport à 35,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les résultats consolidés, exclusion faite du gain de dilution de 23,5 millions de dollars, sont inférieurs de 16,5 millions de dollars, comparativement à l'exercice précédent.

Pour l'activité Mise en marché, soit notre filiale Olymel s.e.c. («Olymel»), le secteur de la volaille démontre encore cette année une très bonne performance quoique ses résultats sont inférieurs à



l'exercice précédent. Après avoir atteint des niveaux records en 2004, principalement en raison de l'épidémie de la grippe aviaire en Colombie-Britannique, les prix de vente de l'exercice 2005 ont reculé ayant pour effet de réduire la contribution de ce secteur. Pour le secteur du porc, la progression du dollar canadien par rapport à la devise américaine et l'inscription de frais de restructuration ont entraîné encore cette année des pertes importantes.

Quant à l'activité Approvisionnement, et plus particulièrement le Secteur des pétroles Sonic, les résultats sont légèrement en baisse.

16



Ernest DESROSIERS
Chef de l'exploitation

Claude LAFLEUR
Chef de la direction

Paul NOISEUX
Chef des finances

Les produits consolidés de La Coop fédérée, pour l'exercice terminé le 29 octobre 2005, totalisent 3,142 milliards de dollars, tandis qu'à l'exercice précédent, ils s'établissaient à 2,909 milliards de dollars. La hausse des produits s'explique par l'ajout des activités des entreprises acquises au cours de l'exercice, malgré la diminution des produits pour le secteur du porc et de la volaille expliquée par une réduction des prix de vente.

Le coût des ventes, les frais de vente et les frais d'administration totalisent 3,109 milliards de dollars, alors que pour l'exercice précédent, ils se chiffraient à 2,866 milliards de dollars. L'augmentation est principalement liée à l'ajout des activités des nouvelles acquisitions d'entreprise, combinée à la hausse du coût des intrants surtout pour le secteur pétrolier.

Par ailleurs, les frais financiers s'élèvent à 13 millions de dollars et ont progressé de 3,1 millions de dollars, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse découle des dettes assumées lors des acquisitions d'entreprises combinées à la hausse de nos emprunts moyens provenant de nos acquisitions d'immobilisations et d'une légère augmentation des taux d'intérêt.

Quant aux autres résultats, ils affichent un bénéfice de 21,1 millions de dollars, comparativement à 5,7 millions de dollars l'exercice précédent. Le principal élément de cette rubrique est le gain de dilution de 23,5 millions de dollars qui provient de la transaction de capital conclue avec Supraliment inc., un partenaire d'Olymel, comme expliqué à la note 4 des états financiers.

Compte tenu de la déclaration des ristournes de 2005 de 8,5 millions de dollars et de l'enregistrement des impôts sur l'excédent de 1,6 million de dollars, l'excédent net s'élève à 32,4 millions de dollars, alors que l'excédent net de l'exercice précédent s'établissait à 15,6 millions de dollars.

INFORMATION SECTORIELLE

(Les chiffres des produits des secteurs d'activité incluent les montants relatifs aux opérations intersectorielles.)

Mise en marché

L'année qui s'achève a été riche en événements pour Olymel. Mentionnons le regroupement des activités avec Supraliment s.e.c. (« Supraliment »), la prise de participation dans Volaille Giannone inc. (« Volaille Giannone ») et l'agrandissement de l'usine de transformation de viande de porc à Red Deer en Alberta.

Au terme de l'exercice 2005, clos le 29 octobre 2005, Olymel a réalisé des ventes totalisant 2,103 milliards de dollars comparativement à 1,937 milliard de dollars l'année dernière. La fusion de Supraliment, depuis le 13 avril 2005, explique principalement cet accroissement pour une valeur de 208 millions de dollars. Cette hausse a été toutefois atténuée par une réduction des prix de vente, autant dans le secteur porcin que celui de la volaille, pour un montant de 42 millions de dollars.

Les conditions du marché difficiles dans le secteur porcin ont persisté, compte tenu de la force de la valeur du dollar canadien entraînant une détérioration des marges sur matières premières. La contribution nette du secteur de l'abattage et de la transformation du porc a subi une perte importante.

Au cours de l'exercice, soit le 13 avril 2005, le Bureau de la concurrence a donné son aval au projet de regroupement des activités d'Olymel et de Supraliment, y compris la quote-part à 50 % des Aliments Prince s.e.c. (« Aliments Prince »). Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et consolidée à partir de la date d'acquisition. La contrepartie émise pour



Mario LECLERC
Chef des ressources humaines



Alain GARNEAU
Avocat principal et chef des affaires juridiques



Gaétan DESROCHES
Directeur général, Agrofourniture

18

acquérir les parts de Supraliment a consisté en l'émission de 100 millions de dollars de parts d'Olymel. Grâce à cette acquisition, Olymel devient la plus importante entreprise exploitée au Canada dans les domaines de l'abattage, de la découpe, du désossage, de la transformation et de la commercialisation de produits de porc et de volaille.

Les résultats d'Olymel ont aussi été touchés par des frais de restructuration et d'indemnité de départ, en raison de la fermeture de ses usines de Magog et de Granby. Ces frais sont conformes au plan d'intégration des activités d'Olymel et de Supraliment. Dans le cadre de ce redéploiement, il importe de mentionner que la production du secteur des viandes transformées de Granby, Magog et Laval a été réacheminée vers d'autres usines d'Olymel.

Par ailleurs, Olymel a procédé à la réouverture de son usine de Princeville après s'être entendu avec les employés sur une nouvelle convention collective. Ce regroupement des activités s'inscrit dans un exercice de modernisation des processus de production, de réduction des frais d'exploitation et d'accroissement de la productivité pour répondre aux pressions de la concurrence et à la nécessité d'accroître la compétitivité de l'entreprise.

Pour ce qui est du marché du porc frais de l'Ouest canadien, les résultats de l'usine de Red Deer se sont améliorés. L'augmentation des ventes de produits à valeur ajoutée a eu un effet bénéfique sur la contribution nette qui a été par contre atténuée par l'appréciation du dollar canadien et l'augmentation des coûts d'entreposage et d'intérêt liée à des niveaux élevés des stocks.

Durant l'exercice, plus précisément en avril 2005, les activités de découpe ont débuté au deuxième quart de travail à l'usine de Red Deer.

De plus, Olymel a annoncé, le 14 novembre 2005, son association à deux producteurs de porcs de l'Ouest canadien dans le but de construire et d'exploiter au Manitoba une usine d'abattage et de découpe de porcs qui devrait être en activité d'ici deux ans. Cette nouvelle usine OlyWest projette de traiter un volume de 2,5 millions de porcs par année et prévoit réaliser un chiffre d'affaires annuel de 450 millions de dollars.

Pour l'exercice 2005, le secteur porcin reflète 81,4 % du chiffre d'affaires d'Olymel, dont 50,4 % proviennent de ses exportations sur les marchés internationaux.

Pour sa part, le secteur de la volaille a enregistré des résultats inférieurs à l'exercice précédent, alors que des conditions exceptionnelles prévalaient. Ainsi, après avoir atteint des niveaux records en 2004, en raison de l'épidémie de grippe aviaire en Colombie-Britannique, les prix de vente de l'exercice 2005 ont connu une diminution qui a entraîné une réduction de la contribution brute. L'effet de la hausse des primes versées aux producteurs a eu également un effet défavorable sur la contribution brute.

Le 9 mai 2005, Olymel a procédé à l'acquisition de 50 % de la totalité des actions de Gestion Bruno Giannone inc., y compris sa filiale Volaille Giannone. Cette entreprise oeuvrant dans le secteur de la transformation des viandes avicoles permet à Olymel de prendre de l'expansion et d'accéder à de nouveaux marchés dans ce secteur.

L'exercice 2005, compte tenu des acquisitions d'entreprises, soit la fusion avec Supraliment et la prise de participation dans Volaille Giannone, a permis d'assurer la croissance de l'entreprise. Ainsi, Olymel s'est assuré de garantir une plus grande part de ses volumes d'approvisionnement et de soutenir la croissance du secteur de la surtransformation.

Approvisionnement

Les ventes des activités liées à l'Approvisionnement totalisent 1,060 milliard de dollars, par rapport à 975 millions de dollars en 2004. La hausse provient principalement de l'augmentation des volumes de ventes sur le nouveau marché ontarien et aussi de la croissance des volumes de ventes industrielles de fertilisants et des volumes de ventes en quincaillerie. En outre, la montée du prix des produits pétroliers a fait croître le chiffre d'affaires du Secteur des pétroles Sonic tandis que la baisse des prix des intrants a réduit les ventes du Service de l'alimentation animale et celles du Service des grains.

L'excédent net de l'activité Approvisionnement est supérieur à celui de l'exercice précédent malgré le fait qu'en 2004, nous avons encaissé des revenus inhabituels à la suite d'un recours collectif canadien et à des ventes de quotas.

L'excédent avant les autres résultats est également supérieur à l'exercice précédent. À cet égard, des économies d'achat en alimentation animale combinées à l'acquisition de Nutrite constituent les principales raisons de cette amélioration. La hausse des volumes d'affaires en quincaillerie et l'amélioration des conditions de marché dans les grains contribuent aussi à cette augmentation.

Les principales variations des résultats pour l'ensemble des services de l'Approvisionnement sont les suivantes :

Le Service des productions animales affiche des ventes de 186,6 millions de dollars, alors que celles de l'exercice 2004 étaient de 211,3 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à la déflation moyenne du prix des ingrédients de 11,5 %. En ce qui a trait à la contribution nette du Service des productions animales, elle décroît de 18,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse provient des résultats de 2004 qui incluaient un revenu supplémentaire provenant d'un jugement favorable à un recours collectif. Nonobstant ce revenu supplémentaire, les excédents de l'exercice 2005 sont supérieurs à l'exercice précédent, attribuables essentiellement à des gains exceptionnels sur des positions d'achat.

Pour le Service des productions végétales, les ventes pour l'exercice 2005 totalisent 178,2 millions de dollars comparativement à 138,8 millions de dollars l'exercice précédent. Cette augmentation provient de deux sources. D'une part, elle découle de la vente de fertilisants qui a connu une hausse de 26,4 millions de dollars, issue de l'accroissement du prix de vente moyen de 39 dollars par tonne métrique et par une augmentation du volume vendu de 52 368 tonnes métriques. Cette augmentation de volume est principalement attribuable aux volumes industriels et au développement du marché ontarien. D'autre part, elle résulte des ventes de protection des cultures qui ont progressé de 12,4 millions de dollars. Une partie importante de cette augmentation provient de l'exploitation du nouveau marché de l'Ontario. Quant aux ventes régulières, elles se sont accrues de près de 3,5 millions de dollars principalement au chapitre des herbicides et des fertilisants. Fait à noter, la contribution nette du Service des productions végétales est supérieure à celle de l'exercice précédent, en raison notamment d'un gain sur disposition de placement que La Coop fédérée détenait dans CF Industries, une grande entreprise américaine. La démutualisation de CF Industries a conduit à une première offre publique de cette entreprise et nous a permis de vendre notre placement à de bonnes conditions. CF Industries demeure un important fournisseur de fertilisants pour La Coop fédérée.

Pour l'exercice terminé le 29 octobre 2005, les ventes du Service des grains ont chuté de 42,7 millions de dollars pour s'établir à 112 millions de dollars, en raison d'une baisse de 5 % des volumes de vente combinée à la réduction des prix moyens de vente de 236 dollars à 180 dollars par tonne métrique. La contribution nette du Service des grains après la quote-part des coopératives aux résultats de Grains Elite s.e.c. est légèrement à perte comparativement à une perte plus importante en 2004.



François **DUPONT**
Directeur général, Pétroles Sonic



Claude **GINGRAS**
Directeur général, Quincaillerie et Machines agricoles

Les ventes du Secteur quincaillerie et machines agricoles totalisent 188,3 millions de dollars, comparativement à 173,7 millions de dollars l'exercice précédent. Cette progression tient à la fidélité croissante des coopératives et à la rénovation soutenue des magasins du réseau CO-OP. La contribution nette du secteur est en hausse par rapport à l'exercice précédent. La croissance des ventes et le contrôle rigoureux des dépenses ont permis de compenser les frais supplémentaires pour le développement des réseaux CO-OP et la nouvelle bannière Unimat. Ces résultats couronnent le travail d'équipe et les efforts déployés pour améliorer sans cesse la rentabilité du secteur.

Le Secteur des pétroles Sonic réalise des ventes de 388 millions de dollars, par rapport à 312,4 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette progression est entièrement attribuable à la hausse du coût des intrants. Toutefois, les volumes des ventes ont connu une baisse. La demande générale du marché pour les produits de chauffage s'atténue, et les conditions climatiques ont défavorisé la consommation de propane. L'excédent net du secteur fléchit comparativement à l'exercice 2004. La hausse des dépenses administratives et des frais de vente combinée à celle des frais de dépollution et de restauration des sols témoignent de la détérioration des résultats de ce secteur.

En 2005, une des priorités stratégiques du Secteur des pétroles Sonic a été d'accroître le maillage et le rapprochement avec le réseau des coopératives, et une autre, de réaliser des acquisitions d'entreprises permettant la croissance dans un marché essentiellement stable. Ainsi, La Coop fédérée a acquis la presque totalité de la clientèle de mazout et de petits comptes commerciaux de Les pétroles Irving inc., au Québec, ce qui représente un volume de 50 millions de litres et un investissement pour le réseau coopératif d'environ 2,5 millions de dollars.

Les ventes d'AgriEst, centre agricole coop totalisent 12 millions de dollars, comparativement à 13,1 millions de dollars en 2004. Cette diminution provient de la baisse des volumes dans les secteurs de l'aviculture, des grains et des semences. La déflation des prix des grains explique aussi cette diminution. La contribution nette est cependant supérieure à celle inscrite à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2005, l'équipe des Services-conseils de La Coop fédérée a maintenu une présence continue auprès des coopératives. Les membres de l'équipe ont travaillé en étroite collaboration avec les coopératives affiliées et les autres services de La Coop fédérée.

En janvier 2005, un comité composé de dix personnes provenant des coopératives et trois de La Coop fédérée a été mis sur pied. Ce comité avait pour mandat de proposer différentes recommandations concernant le projet de normalisation des systèmes d'information dans tout le réseau coopératif. Après plusieurs rencontres, ce comité a proposé un système standard. Les coopératives ont appuyé majoritairement ce projet. Rappelons également que le conseil d'administration de La Coop fédérée a accepté de contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce système standard. Au cours de 2006, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec les coopératives. Le fournisseur retenu a passé en revue les processus d'affaires et effectué les programmations nécessaires afin d'adapter le nouveau système aux besoins des activités de notre réseau.

Les Services corporatifs

Les dépenses nettes des Services corporatifs, y compris la quote-part de 50 % des résultats de la coentreprise immobilière, totalisent 12,3 millions de dollars comparativement à 10,1 millions de dollars l'exercice précédent. Cette hausse provient de l'augmentation des coûts liés à la mise à niveau des systèmes et technologies et des honoraires professionnels.

Les Ressources humaines

Le nombre d'employés à La Coop fédérée, y compris ses filiales, était de 12 287 à la fin de l'exercice, en regard de 9 587 en 2004. L'écart résulte surtout de l'arrivée des employés des entreprises acquises par Olymel.

La force de l'équipe

Éric **NADEAU**,
opérateur manoeuvre

Daniel **CHAUVETTE**,
opérateur manoeuvre

Eloïse **GAGNON**,
conseillère horticole

Réal **LAROCHE**,
superviseur





Gilles **DENETTE**
Chef des services-conseils aux coopératives



Jean-Yves **CARON**
Directeur principal, Service finances,
contrôles et administration

22

Le regroupement des employés, dont ceux du réseau coopératif agricole, nous permet de mettre en place divers programmes d'avantages sociaux destinés aux employés. Ainsi, l'ensemble des caisses de retraite du réseau coopératif agricole est regroupé dans une fiducie qui affiche un actif de plus de 215 millions de dollars à la fin de l'exercice. Cette grande fiducie permet d'offrir aux employés plusieurs stratégies de placement réunies autour de six fonds et de deux certificats de dépôt à terme.

L'assurance collective bénéficie également du regroupement et permet une gestion plus efficace des contrats d'assurance en partenariat avec les employés. Cette stratégie, ajoutée à l'expérience du groupe, a permis de maintenir la hausse des primes nettement au-dessous du marché.

Par ailleurs, 12 conventions collectives ont été négociées sans qu'aucune grève vienne perturber les activités. Des discussions ont également eu lieu avec les employés de différents établissements d'Olymel afin de les sensibiliser aux règles du jeu de la concurrence mondiale. Divers aménagements ont été proposés pour améliorer notre position concurrentielle et permettre le développement de cette filiale.

Le programme de formation des élus continue d'être offert aux administrateurs du réseau coopératif agricole. Parmi les administrateurs actifs, nous comptons maintenant 114 personnes qui détiennent le titre de membre, 71, celui de compagnon et 58, celui de commandeur.

Finalement, La Coop fédérée a investi 2,6 % de sa masse salariale dans la formation pour assurer un haut niveau de compétence de ses employés.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Le bilan consolidé de La Coop fédérée, au 29 octobre 2005, affiche un actif total de 1,058 milliard de dollars, par rapport à 808,8 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. La hausse de l'actif total est expliquée principalement par la fusion et l'acquisition d'entreprises du secteur des viandes. Il y a eu également une augmentation des immobilisations à Red Deer, notamment, pour la nouvelle salle de stabilisation, l'entrepôt réfrigéré et l'automatisation de ligne d'abattage. Cependant, comme nous l'avons déjà signalé, nous avons cédé un placement détenu dans une coopérative d'approvisionnement.

Le passif à court terme totalise 300,2 millions de dollars, comparativement à 283,5 millions de dollars l'exercice précédent. Cet accroissement est attribuable essentiellement à l'ajout de nos sociétés acquises au cours de l'exercice.

Les emprunts à court terme, qui sont exclusivement ceux d'Olymel, totalisent 9,5 millions de dollars au 29 octobre 2005, alors qu'ils s'établissaient à 3,7 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

Le fonds de roulement atteint 197,8 millions de dollars, un niveau plus élevé que celui de l'exercice précédent, alors qu'il se situait à 139,5 millions de dollars, soit des ratios respectifs de 1,7 contre 1,5. De plus, le ratio d'endettement consolidé de la Société fléchit à 47:53 à la fin de l'exercice, alors qu'il s'établissait à 40:60 au cours de l'exercice précédent.

Les postes « actions privilégiées » et « avoir » totalisent en fin d'exercice 321,9 millions de dollars, comparativement à 284,7 millions de dollars l'exercice précédent. Ces postes représentent 30,4 % de l'actif total, contre 35,2 % à la fin de l'exercice précédent. La réserve de la Société au 29 octobre 2005 s'établit à 231,2 millions de dollars, soit 71,8 % des actions privilégiées et de l'avoir.

LA SITUATION DE TRÉSORERIE ET LES SOURCES DE FINANCEMENT

En juin 2005, La Coop fédérée a obtenu un financement constitué d'une nouvelle syndication bancaire et de nouveaux emprunts à long terme auprès d'institutions financières canadiennes, lui permettant de refinancer les dettes existantes à cette date. Ce refinancement a aussi permis de réorganiser les dettes assumées lors des acquisitions d'entreprises, principalement pour le regroupement de Supraliment et d'Olymel.

La nouvelle entente avec la syndication bancaire correspond à une facilité de crédit globale de 350 millions de dollars, soit 100 millions de dollars de crédit à terme et 250 millions de dollars de crédit rotatif. Pour le crédit rotatif, il est renouvelable en avril 2008, quant au crédit à terme, il est remboursable à compter de juillet 2006, par des versements trimestriels de 2,5 millions de dollars, de 3,8 millions de dollars pour les trimestres de l'exercice 2007 et de 5 millions de dollars pour les deux premiers trimestres de l'exercice 2008.

Ces marges de crédit utilisées à la fin de l'exercice 2005 totalisent 184,1 millions de dollars, alors qu'en 2004, ils ont totalisé 121,3 millions de dollars. De plus, un nouveau crédit à terme pour un montant de 30 millions de dollars a été conclu en juin 2005. Ce crédit à terme, à taux fixe, n'est remboursable qu'à compter du mois d'août 2011, par des versements annuels, et ce, sur une durée de quatre ans. Également, en juin 2005, la Société a conclu un nouvel emprunt, soit une débenture non garantie pour un montant de 25 millions de dollars, à taux fixe, et remboursable par des versements annuels débutant en août 2012, et ce, pour une durée de trois ans.

En outre, la Société doit, sous forme de billet à terme, 25 millions de dollars en regard de 26,1 millions de dollars en 2004. Ce billet à terme, à taux fixe, est remboursable mensuellement, et ce, sur une durée restante de 12 ans. La facilité de crédit, le crédit à terme et le billet à terme, totalisant 239 millions de dollars au 29 octobre 2005, sont grevés par des hypothèques de premier rang sur la majorité des actifs corporels et incorporels actuels et futurs d'Olymel et de ses filiales. La Coop fédérée prévoit respecter sans difficulté ses obligations financières et les clauses restrictives contenues dans ses ententes de financement pour l'exercice qui se terminera le 28 octobre 2006.

Chaque année, La Coop fédérée établit sa capacité d'investissement en immobilisations courantes en fonction des fonds générés pour chacun de ses secteurs d'activité. Pour l'exercice 2005, les investissements en immobilisations courantes ainsi que les investissements en immobilisations majeures ont été de 72,1 millions de dollars, soit une somme supérieure à la capacité déterminée. Cependant, en adoptant une gestion prudente des éléments du fonds de roulement et considérant que nos principaux projets majeurs s'échelonnent jusqu'à l'exercice 2006, nous exerçons un contrôle serré, ce qui nous permet de minimiser nos coûts de financement.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société a décidé, en accord avec ses politiques de gestion des risques internes, de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture. Ainsi, la Société a identifié, désigné et documenté ses relations de couverture tout au long de l'exercice. La Société utilise les instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque dans le cours normal de ses affaires.

La Société effectue fréquemment des ventes et des achats à l'étranger et principalement en devises américaine et japonaise. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change. Les gains et les pertes découlant des contrats de change utilisés à des fins de couverture d'opérations futures sont reportés et comptabilisés au moment de la réalisation de ces opérations. L'utilisation de contrats de change pour se protéger contre le risque de variation de taux de change, principalement pour les opérations



Jean-François **HAREL**

Secrétaire du conseil d'administration et
premier responsable des communications



Mario **HÉBERT**

Économiste principal et premier responsable
du développement durable

en dollars américains et en yens, dépasse le milliard de dollars canadiens en 2005. Les rentrées et les sorties de fonds découlant des instruments financiers dérivés sont constatées dans les frais financiers de la Société en même temps que les intérêts débiteurs sur les dettes faisant l'objet de couverture.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Coop fédérée est exposée à différents risques qui peuvent influencer sur sa rentabilité, lors de l'exercice de ses activités de Mise en marché et d'Approvisionnement.

24

Risques associés à la volatilité des prix des intrants

Les prix des intrants sont continuellement régis par des pressions externes à la Société. L'extrême volatilité des prix résulte de l'évolution constante des marchés d'approvisionnement. Le contexte économique dans lequel œuvre la Société est régi par des politiques nationales et provinciales en ce qui a trait aux approvisionnements des usines d'abattage. La disponibilité des volumes d'abattage et les prix des animaux vivants sont par conséquent influencés par l'évolution des politiques des marchés. La Société s'assure par ailleurs de maintenir un niveau de contrôle serré sur ses coûts de production afin de pallier l'absence de contrôle sur les prix et les coûts d'approvisionnement. La diversité des secteurs d'activité de la Société permet d'atténuer ce facteur de risque.

Risques associés à l'insalubrité des aliments

La Société est exposée aux risques liés à l'industrie de la mise en marché, principalement dans l'exercice de ses activités de transformation et de commercialisation des aliments. La détérioration, la contamination et la responsabilité à l'égard des produits de consommation sont des risques dont la Société doit se préoccuper. La Société s'assure de respecter les exigences gouvernementales en maintenant dans toutes ses usines l'application de contrôles rigoureux de salubrité des aliments.

Risques liés à la santé des animaux d'élevage

Les épidémies et la contamination des animaux d'élevage sont des facteurs de risque cruciaux pour la Société. Les crises d'épidémie peuvent nuire considérablement à la production et à l'accès à l'approvisionnement en matières premières pour ces usines de transformation. La gestion de la qualité est un objectif primordial pour la Société. Ainsi, l'amélioration de la mise en œuvre de procédures internes de traçabilité et la collaboration à une stratégie nationale avec les organismes gouvernementaux sont des préoccupations importantes pour la gestion saine des troupeaux d'élevage.

Risque environnemental

Pour La Coop fédérée, l'environnement est une préoccupation majeure. Afin de s'assurer que les pratiques de la Société sont compatibles avec ses préoccupations, une politique environnementale est en place. Un système de gestion environnementale a été mis en œuvre afin d'encadrer nos pratiques dans le respect de notre politique environnementale.

Le respect des lois et règlements reflète l'essence des activités environnementales et représente le cœur de cette politique. L'amélioration continue en matière d'environnement et de développement durable se traduit par diverses actions concrètes et des investissements en équipement et recherche visant à minimiser les rejets dans l'environnement tout en permettant une meilleure cohabitation.

Un calendrier de vérification permet d'évaluer en continu la conformité aux pratiques, lois et règlements environnementaux des installations de tous les secteurs de La Coop fédérée. Dans la dernière année, les agrocentres et les fermes porcines ont été visités par les spécialistes en

La force de l'expérience

Michel **LECLERC**,
producteur à Sainte-Marthe-du Cap



vérification de conformité environnementale du Service de l'environnement. Les résultats de ces visites ont été consignés dans un système informatisé destiné à faciliter la gestion des données environnementales et à assurer un meilleur suivi des actions correctives mises en place afin de réduire les risques. Ce suivi s'est traduit par une participation directe des spécialistes en environnement de La Coop fédérée, pour épauler les gestionnaires des installations visitées.

Enfin, l'équipe de la vérification interne a procédé à la vérification de la gestion de l'environnement à La Coop fédérée. L'application des recommandations de la vérification interne permettra à La Coop fédérée d'améliorer sa gestion environnementale et, par le fait même, de contribuer à une meilleure gestion de son risque.

Risques des marchés mondiaux

Les répercussions des diverses variables économiques influant sur les marchés économiques mondiaux ont une incidence sur les exportations de la Société. Les volumes exportés sont tributaires des conditions économiques prévalant dans les pays importateurs et, dans certains cas, de barrières tarifaires. La croissance et la rentabilité des exportations de la Société dépendent étroitement de la vigueur de ces marchés et du respect des traités et des règles du commerce international.

Risque de crédit

Dans le cours normal de ses affaires, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Elle établit la provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit et des tendances historiques des clients. Elle détient des sûretés, le cas échéant, pour certains clients.

Risque de change

La Société effectue fréquemment des ventes et des achats à l'étranger et principalement en devises américaine et japonaise. La politique de la Société est de s'assurer de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés, tel qu'il est mentionné dans les principales conventions comptables des états financiers consolidés.

CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Le 31 octobre 2004, la Société a adopté rétroactivement la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») décrite au chapitre 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». En vertu de cette nouvelle norme, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations à titre de passif, ainsi qu'un actif correspondant, doivent être constatés à leur juste valeur au bilan, au cours de la période où la Société contracte une obligation juridique liée à une mise hors service d'un actif à long terme. L'actif qui en résulte est amorti par une imputation aux résultats, selon une méthode systématique et rationnelle, sur la durée de vie utile de l'immobilisation. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Entités à détenteurs de droits variables

La Société a adopté, en novembre 2004, une nouvelle note d'orientation de l'ICCA, la NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables ». Cette note définit les entités à détenteurs de droits variables comme étant des entités dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités ou qui sont des entités dont les investisseurs ne réunissent pas toutes les caractéristiques essentielles du contrôle. La note d'orientation fournit des directives pour déterminer si une entité

La force du service

Mario **DESAULNIERS**,
agent distributeur de produits pétroliers

Martial **LEMIRE**,
producteur à
Saint-Zéphirin



est une entité à détenteurs de droits variables. Le cas échéant, cette entité doit être consolidée. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

NOUVELLES NORMES CANADIENNES

Instruments financiers

En avril 2005, le Conseil des normes comptables du Canada a publié trois nouvelles normes relativement aux instruments financiers. Ces nouvelles normes présentent de nouvelles exigences pour la constatation et l'évaluation d'instruments financiers. Ainsi, elles traitent du moment auquel une entité doit comptabiliser un instrument financier dans son bilan et de la façon dont elle doit l'évaluer après sa comptabilisation.

« Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855)

Ce chapitre indique à quel moment un instrument financier doit être comptabilisé dans le bilan ainsi que la valeur devant y être présentée. Le chapitre précise également le mode de présentation des gains et des pertes sur instruments financiers.

Cette norme exige que tous les instruments financiers ou les dérivés non financiers soient classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, détenus à titre de prêts et créances ou disponibles à la vente.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction doivent être évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes en résultant doivent être comptabilisés dans les périodes au cours desquelles ils surviennent. Les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance, ou comme étant des prêts et créances ainsi que les passifs financiers autres que ceux qui sont détenus à des fins de transactions doivent être évalués au coût après amortissement. Les gains et les pertes sont comptabilisés au résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, à l'exception des réductions de valeur et des gains et pertes de change qui sont constatés au moment où ils surviennent. Les actifs financiers disponibles pour la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier sous-jacent soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation de valeur.

« Couvertures » (chapitre 3865)

Ce chapitre, dont l'application est facultative, offre aux entités la possibilité d'appliquer la comptabilité de couverture aux opérations admissibles qu'elles ont choisi de désigner. Cette norme prescrit le traitement comptable à appliquer aux relations de couverture admissibles et les informations à fournir. La norme exige que les couvertures soient désignées, soit comme des couvertures de juste valeur, soit comme des couvertures de flux de trésorerie, soit comme des couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome.

En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, le gain ou la perte sur un élément de couverture est comptabilisé dans l'excédent au cours de la période où la variation a lieu, de même que la variation compensatoire attribuable au risque couvert. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, la partie efficace du gain ou de la perte de l'élément de couverture est initialement présentée dans les autres éléments du résultat étendu et reclassée par la suite dans l'excédent lorsque l'élément couvert affecte l'excédent.

« Résultat étendu » (chapitre 1530)

Ce chapitre présente de nouvelles règles relativement à certains gains et pertes qui doivent être cumulés temporairement hors de l'excédent net. Le résultat étendu et les éléments le composant

représentent les variations des capitaux propres, au cours d'une période, découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires, telles les ristournes et les mises de fonds.

Ces trois nouveaux chapitres s'appliqueront pour l'exercice 2006-2007 pour la Société. La Société évalue actuellement l'incidence de cette règle.

Opérations non monétaires

L'ICCA a publié le chapitre 3831, « Opérations non monétaires » en 2005. Le chapitre exige que toutes les opérations non monétaires soient évaluées à leur juste valeur, sauf dans certains cas, dont les suivants : l'opération manque de substance commerciale, l'opération consiste en l'échange d'un bien dans le cours normal des affaires afin de faciliter les ventes à des tiers, les justes valeurs des actifs reçus ou cédés ne peuvent être évaluées et les transferts aux propriétaires non réciproques.

Ce chapitre s'applique à toutes les opérations non monétaires amorcées au cours des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006 ou aux opérations à partir du 1^{er} juillet 2005 lorsque le traitement est adopté de façon anticipée. La Société évalue actuellement l'incidence de cette règle.

Regroupement d'entreprises

Le Conseil des normes comptables a publié en août 2005 un exposé-sondage sur le nouveau chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises ». Les propositions visent à améliorer la qualité de l'information financière en exigeant que la méthode de l'acquisition soit appliquée également aux regroupements concernant les coopératives. Cet exposé-sondage propose la constatation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, y compris la part des actionnaires sans contrôle. De plus, la contrepartie transférée par l'acquéreur sera à la juste valeur, et les coûts liés au regroupement seront constatés en charge. La Société évaluera l'incidence de cet exposé-sondage lors de son adoption.

CONCLUSION

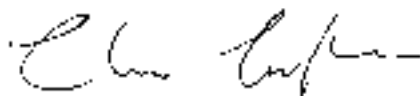
La Coop fédérée a connu, pour une troisième année consécutive, des résultats décevants pour le secteur des viandes, principalement le porc du Québec. Nous croyons que toutes les mesures de redressement mises en place, telles que la réduction de la masse salariale consentie par nos employés, la rationalisation des usines et l'augmentation du poids des porcs, ainsi que les investissements effectués à Red Deer, devraient permettre à Olymel d'obtenir des résultats plus satisfaisants au cours des prochaines années. Les autres secteurs de notre Société ont démontré en 2005 une saine croissance de leurs activités.

Pour terminer, je désire remercier le réseau des coopératives affiliées et leurs dirigeants pour leur fidélité et leur appui croissant.

Je reconnais aussi le dévouement et les efforts soutenus de tous nos employés et de mes collègues de notre filiale Olymel.

Je remercie le président, M. Denis Richard, et les membres du conseil d'administration, pour leur confiance face aux situations difficiles et à l'endroit de toute l'équipe de la direction.

Le chef de la direction,



Claude LAFLEUR



Claude LAFLEUR
Chef de la direction de La Coop fédérée

Denis RICHARD
Président de La Coop fédérée
et président du conseil d'administration d'Olymel

Dans une industrie en pleine consolidation, 2005 aura été pour Olymel s.e.c. l'exercice le plus marquant de sa jeune histoire. La fusion avec Supraliment s.e.c. et l'intégration de notre coentreprise Aliments Prince s.e.c., la prise de participation dans Volaille Giannone, le démarrage du deuxième quart de travail à Red Deer, en Alberta, la réouverture de l'usine de Princeville, le réaligement de certains coûts de main-d'œuvre et l'annonce d'un nouveau partenariat visant la construction d'un nouvel abattoir à Winnipeg sont autant d'événements qui ont marqué cette année riche en changements.

Pour l'exercice terminé le 29 octobre 2005, Olymel enregistre une légère perte nette par rapport à un excédent pour l'exercice précédent. La perte de l'exercice inclut un poste extraordinaire négatif non récurrent constitué de la dévaluation d'actifs et de frais de réorganisation liés à la fusion.

Les ventes d'Olymel pour l'exercice 2005 totalisent 2,103 milliards de dollars, comparativement à 1,937 milliard de dollars l'exercice précédent, soit une augmentation de 8,5 %. Cette progression est principalement attribuable à la consolidation en date du 13 avril 2005 de Supraliment et d'Aliments Prince, et de la prise de participation d'Olymel dans Volaille Giannone en mai dernier. La diminution du prix des ventes, tant dans les secteurs du porc que de la volaille retransche, quant à elle, près de 42 millions de dollars aux résultats de l'entreprise.

Olymel réalise 80 % de son chiffre d'affaires dans le secteur porcin, et les exportations de ce secteur sur les marchés internationaux représentent au-delà de 50 %. La Société dessert plus d'une soixantaine de pays, dont notamment les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et l'Australie où elle y ouvrirait un nouveau bureau de vente en 2005.



Réjean NADEAU
Président-directeur général d'Olymel

Paul NOISEUX
Chef de la direction financière d'Olymel
et chef des finances de La Coop fédérée

Bien qu'en légère amélioration sur une période de douze mois consolidés, les résultats du Secteur porc frais Est demeurent fortement négatifs, et cela, pour un troisième exercice consécutif. L'appréciation de la devise canadienne, les coûts de la rémunération de notre main-d'œuvre d'usine nettement supérieurs à ceux de nos concurrents, la perte de volume associée aux livraisons moins importantes des producteurs québécois touchés par le moratoire et certains problèmes de santé dans leur troupeau, le poids plus léger des porcs livrés au Québec en regard de la concurrence nord-américaine, l'arrivée de nouveaux joueurs et des volumes de stocks plus élevés expliquent entre autres ces résultats.

Quant au Secteur porc frais Ouest, bien qu'il enregistre aussi une perte d'exploitation, ses résultats se sont nettement améliorés par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de la renégociation de certains contrats, du démarrage du deuxième quart de travail et du début des activités du centre de distribution prévu le printemps prochain, les résultats de ce secteur devraient poursuivre leur lancée.

Dans le Secteur poulet frais, après avoir atteint des niveaux records en 2004 en raison de l'épidémie de la grippe aviaire en Colombie-Britannique, les prix de vente de l'exercice 2005 ont reculé réduisant ainsi les résultats du secteur qui, bien que positifs, n'ont pu couvrir cette année les pertes du Secteur porc frais. Notons que la consolidation de notre quote-part des résultats de Volaille Giannone contribue à la performance de ce secteur.

Le Secteur du dindon frais a pour sa part connu un rendement satisfaisant en doublant ses résultats de 2004. Le secteur demeure toutefois fragile face aux niveaux de stocks élevés observés au début de l'exercice et à la production planifiée pour 2006.

Les résultats du Secteur porc transformé sont positifs et supérieurs à ceux de l'exercice précédent. L'exercice 2005 constituait une année de transition. Dans le cadre de la fusion, le secteur a été marqué par l'annonce de fermeture d'usines qui faisaient double emploi (Laval, Magog et Granby) et des investissements importants de 13,8 millions de dollars pour accroître les capacités des autres usines, soit Saint-Henri de Bellechasse, Trois-Rivières et Anjou.

Les économies considérables attendues par suite de la fusion et de l'intégration des diverses activités de Supraliment et Aliments Prince s'échelonneront graduellement au cours des prochains mois pour atteindre leur plein effet à la fin de l'exercice 2006.

Quant aux résultats du Secteur volaille transformée, ils ont bénéficié de la réduction du prix de vente de la volaille fraîche et d'un accroissement du volume des ventes.

C'est avec beaucoup de satisfaction qu'à la fin de l'exercice 2005, Olymel signait avec les Rôtisseries St-Hubert une entente d'approvisionnement à long terme en produits frais et transformés, confirmant ainsi son rôle de leader dans le secteur de la volaille.

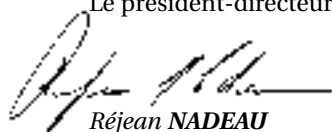
Le récent partenariat conclu pour la création d'OlyWest, qui prévoit entre autres la construction d'un nouvel abattoir à Winnipeg, nous permet de développer une nouvelle force au Canada où Olymel et ses partenaires producteurs retrouvent les avantages de l'intégration pour ce qui est de l'assurance d'approvisionnement et du partage des risques du marché.

Si l'exercice 2005 a été marqué par le développement et la restructuration, celui de 2006 devrait être sous le signe de la consolidation des actions entreprises.

En terminant, je désire remercier tous nos employés pour leurs efforts soutenus et, en particulier, mes collaborateurs immédiats pour leur appui sans relâche.

Je désire également exprimer mes remerciements au président du conseil d'administration, M. Denis Richard, ainsi qu'à chacun des administrateurs pour leurs judicieux conseils et leur confiance malgré les situations difficiles.

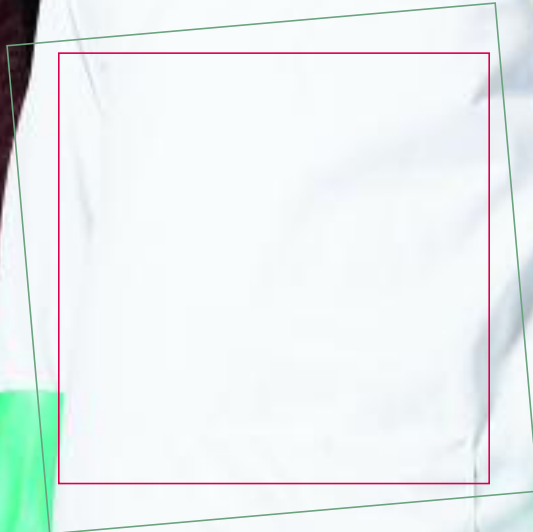
Le président-directeur général,



Réjean NADEAU

La force du savoir-faire

Sébastien **BILODEAU**,
journalier à Olymel



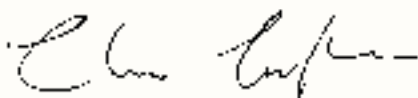
Les états financiers consolidés de La Coop fédérée, y compris les notes y afférentes, pour l'exercice terminé le 29 octobre 2005, sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. La responsabilité de la direction à cet égard inclut la sélection de méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur les coopératives*. Tous les renseignements sur les finances et l'exploitation contenus dans le présent rapport annuel sont conformes à ceux divulgués dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de comptabilité et de contrôle interne conçus pour assurer la fiabilité des informations financières et fournir l'assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement comptabilisés et protégés. L'ensemble des systèmes est régulièrement évalué par le Service de la vérification interne dont les constatations et les recommandations sont périodiquement présentées à la direction et au comité de vérification.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers consolidés, principalement par l'entremise de son comité de vérification composé d'administrateurs externes. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions avec les vérificateurs internes et externes et des représentants de la direction afin de discuter des contrôles internes exercés et d'examiner les états financiers consolidés ainsi que d'autres questions de présentation de l'information financière. Le comité de vérification fait rapport et soumet ses recommandations au conseil d'administration.

Les présents états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, vérificateurs nommés par les sociétaires, et leur rapport indique l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur ces états financiers.

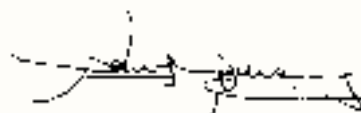
Chef de la direction,



Claude LAFLEUR

Montréal, le 19 janvier 2006

Chef des finances,



Paul NOISEUX, CGA

Aux sociétaires de
La Coop fédérée

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Coop fédérée au 29 octobre 2005 et les états consolidés des résultats et de la réserve et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

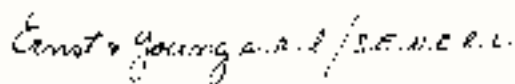
35

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 29 octobre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Montréal, Canada

le 6 janvier 2006

[à l'exception des notes 6, 7 et 14
datées du 19 janvier 2006]



Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

[en milliers de dollars]

2005

2004

ACTIF**Actif à court terme**

Débiteurs	242 176 \$	216 322 \$
Stocks	242 095	196 960
Charges payées d'avance	9 947	8 767
Impôts sur l'excédent à recevoir	2 546	—
Placements échéant à moins d'un an [note 8]	1 227	943
	497 991	422 992
Placements [note 8]	29 054	50 239
Immobilisations corporelles [note 9]	451 177	305 328
Actif au titre des avantages sociaux futurs [note 13]	8 722	7 176
Autres actifs [note 10]	71 308	23 030
	1 058 252 \$	808 765 \$

PASSIF ET AVOIR**Passif à court terme**

Découverts bancaires	10 853 \$	10 000 \$
Emprunts à court terme [note 11]	9 511	3 685
Créditeurs et charges à payer	267 388	242 031
Impôts sur l'excédent à payer	—	6 601
Impôts futurs [note 7]	129	418
Ristournes à payer [note 6]	1 275	4 000
Actions privilégiées rachetables à moins d'un an [note 14]	3 042	1 968
Dette à long terme exigible à moins d'un an [note 12]	8 043	14 803
	300 241	283 506
Dette à long terme [note 12]	269 989	163 356
Passif au titre des avantages sociaux futurs [note 13]	33 265	27 973
Gain reporté	—	891
Impôts futurs [note 7]	20 631	7 090
Parts des actionnaires sans contrôle [note 15]	115 240	43 206
Actions privilégiées [note 14]	4 079	7 121

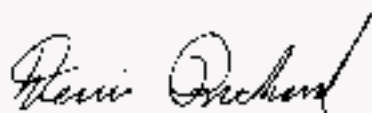
Avoir

Capital social [note 14]	83 626	76 853
Réserve	231 181	198 769
	1 058 252 \$	808 765 \$

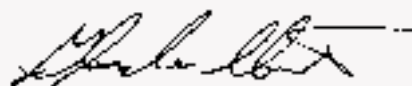
Engagements et éventualités [note 15]

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Denis RICHARD, administrateur



Ghislain CLOUTIER, administrateur

[en milliers de dollars]

2005

2004

Produits	3 141 860 \$	2 908 842 \$
Charges <i>[note 3]</i>		
Coût des ventes, frais de vente et frais d'administration	3 108 916	2 865 841
Frais financiers	12 965	9 925
	3 121 881	2 875 766
Excédent d'exploitation	19 979	33 076
Autres résultats		
Quote-part des résultats des sociétés satellites	1 280	1 213
Gains à la cession d'actifs	1 000	4 480
Gain de dilution <i>[note 4]</i>	23 526	—
Frais de restructuration <i>[note 5]</i>	(4 713)	—
	21 093	5 693
Excédent avant quote-part des actionnaires sans contrôle, ristournes et impôts sur l'excédent	41 072	38 769
Quote-part des actionnaires sans contrôle	(1 391)	3 313
Excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent	42 463	35 456
Ristournes <i>[note 6]</i>	8 500	12 000
Impôts sur l'excédent <i>[note 7]</i>	1 551	7 887
Excédent net	32 412	15 569
Réserve au début de l'exercice	198 769	183 200
Réserve à la fin de l'exercice	231 181 \$	198 769 \$

37

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

[en milliers de dollars]

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds des clients	3 149 032 \$	2 890 005 \$
Sorties de fonds aux fournisseurs et membres du personnel	(3 079 368)	(2 824 572)
Frais financiers payés	(14 148)	(12 201)
Dividendes reçus de sociétés satellites	1 351	1 119
Intérêts reçus	1 064	1 335
Impôts sur l'excédent payés	(8 041)	(2 118)
Ristournes payées	(4 000)	(2 666)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45 890	50 902
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'entreprises [note 2]	(8 694)	—
Acquisitions de placements	(2 228)	(3 470)
Produit de la cession de placements	24 089	4 868
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(72 083)	(32 435)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	826	2 876
Acquisitions d'autres actifs	(10 434)	(448)
Produit de la cession d'autres actifs	13	2 301
Rachat de parts des actionnaires sans contrôle	—	(4 548)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(68 511)	(30 856)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts à court terme	5 826	(857)
Produit de l'émission de la dette à long terme	39 821	10 794
Remboursement de la dette à long terme	(21 459)	(24 926)
Versement aux actionnaires sans contrôle	—	(546)
Produit de l'émission d'actions privilégiées	3 501	—
Rachat d'actions privilégiées	(1 968)	(32)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	52	39
Rachat d'actions ordinaires	(4 005)	(28)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	21 768	(15 556)
Diminution (augmentation) des découverts bancaires	(853)	4 490
Découverts bancaires au début de l'exercice	(10 000)	(14 490)
Découverts bancaires à la fin de l'exercice	(10 853) \$	(10 000) \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

[Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars.]

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Le 1^{er} juin 2005, la dénomination sociale de la Coopérative fédérée de Québec a été modifiée pour La Coop fédérée. La Coop fédérée (« la Société ») a été constituée par une loi spéciale du Québec. La Société exerce ses activités principalement dans la mise en marché et l'approvisionnement. Le secteur de la mise en marché concentre ses activités dans la transformation et la commercialisation des viandes porcines et avicoles. Le secteur de l'approvisionnement fournit les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles et distribue et commercialise des produits et services pétroliers.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada compte tenu des règlements adoptés en vertu de la *Loi sur les coopératives*. La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus nécessite que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Coop fédérée, de ses filiales en propriété exclusive et d'Olymel s.e.c. détenue majoritairement. Ils comprennent aussi la quote-part de la Société dans ses coentreprises détenues directement ou par l'entremise de sa filiale Olymel s.e.c., comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Découverts bancaires

Les découverts bancaires incluent les fonds d'encaisse et les soldes bancaires disponibles.

Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au moindre du coût établi selon la méthode de l'épuisement successif et du coût de remplacement. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au moindre de la valeur de réalisation nette ou du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif, du coût moyen ou de l'inventaire au prix de détail, selon les secteurs.

Placements

Les participations dans des sociétés satellites sont comptabilisées à la valeur de consolidation et les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût. La Société évalue périodiquement la valeur de ses placements et lorsqu'un placement subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants fixés en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Pavage	4 % à 20 %
Bâtiments	3 1/3 % à 10 %
Machinerie et équipement	5 % à 33 1/3 %
Matériel roulant	6 2/3 % à 33 1/3 %
Améliorations locatives	Durée du bail

Autres actifs

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes qui, en général, n'excèdent pas 20 ans. À chaque date du bilan, la Société établit s'il y a eu une baisse de valeur permanente de la tranche non amortie des écarts d'acquisition. Ainsi, la Société évalue la capacité de recouvrer chaque écart d'acquisition en fonction d'une estimation des flux de trésorerie non actualisés sur la période restante de l'amortissement de chaque entreprise à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**Autres actifs [suite]*****Écarts d'acquisition*** [suite]

Les écarts d'acquisition de la filiale Olymel s.e.c. sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation vise à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'écart d'acquisition avec sa valeur comptable. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est imputée aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la baisse de valeur s'est produite.

Marques de commerce

Les marques de commerce sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 15 ans.

Listes de clients

Les listes de clients sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 7 ans.

Droits

Les droits sont composés de droits de production et de droits d'exclusivité d'approvisionnement. Ces droits sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de 10 ans pour les droits de production et sur une période de 20 ans pour les droits d'exclusivité d'approvisionnement.

Frais reportés

Les frais reportés comprennent les frais de financement se rapportant à la dette à long terme, les frais de démarrage reliés à l'augmentation de la capacité de production et les frais reliés à un contrat d'approvisionnement à un client. Ces frais reportés sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes de 3 à 4 ans.

Gain reporté

Le gain reporté avait été réalisé dans le cadre d'une prise de participation dans une coentreprise et représentait la moitié de la valeur de la clientèle cédée par la Société au moment de l'opération; il était amorti selon la méthode linéaire sur une période de 15 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme détenus aux fins d'utilisation sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la Société considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur la juste valeur. Une perte de valeur qui est constatée est présentée à l'état consolidé des résultats et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa juste valeur.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés à titre de charges dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice où elles ont été engagées.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Les justes valeurs des obligations estimatives liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont enregistrées en tant qu'éléments de passif au moment où les obligations sont contractées par suite d'une obligation juridique liée à une mise hors service d'un actif à long terme. Le coût associé est capitalisé comme faisant partie du coût de l'immobilisation corporelle correspondante. Au fil du temps, les éléments de passif font l'objet d'une désactualisation pour tenir compte de la variation de leur valeur actualisée et les coûts capitalisés initiaux sont amortis sur la durée de vie utile des immobilisations correspondantes. La charge de désactualisation associée est comptabilisée dans le coût des ventes, frais de vente et d'administration tandis que l'amortissement est inclus dans la charge pour l'amortissement des immobilisations corporelles.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**Constatation des produits**

Les produits sont constatés lors de la livraison des marchandises et lorsque la perception des revenus est raisonnablement assurée.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens, selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion sont compris dans les résultats consolidés.

Avantages sociaux futurs

La Société offre des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui procurent à la plupart de ses salariés le paiement des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés soit sur le salaire de carrière ou sur le salaire final moyen. Certaines prestations de retraite sont indexées en fonction des conditions économiques.

Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Société à ses retraités comprennent des prestations pour des soins de santé et de l'assurance vie.

41

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses à long terme les plus probables de la direction concernant la croissance des salaires, l'âge de départ à la retraite ou la cessation d'emploi des salariés et la croissance des coûts prévus des soins de santé.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

Les gains actuariels ou les pertes actuarielles résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent des gains et pertes actuariels nets sur 10 % du montant le plus élevé entre les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes est porté aux résultats consolidés sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs pour les quatre régimes de retraite varie entre 9 ans et 15 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages complémentaires de retraite est de 16 ans.

Ristournes

Le montant et le mode de paiement des ristournes sont déterminés par le conseil d'administration après la fin de l'exercice. Le calcul des ristournes est établi en fonction des volumes d'achat des membres. Les ristournes sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. Dans le cas des ristournes en actions, les actions sont considérées comme étant émises à la fin de l'exercice qui précède la résolution du conseil d'administration.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée dans l'état consolidé des résultats.

La Société effectue fréquemment des ventes et des achats de grains. Par conséquent, elle est engagée dans des contrats à terme sur le prix de plusieurs grains afin de couvrir certains risques futurs identifiables liés au prix de ces denrées. Les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « coût des ventes, frais de vente et frais d'administration ». La Société s'est aussi engagée dans des contrats à terme sur le coût du porc, dont l'objet est de couvrir certains risques futurs identifiables liés au prix du porc pour une partie de ses approvisionnements. Les gains et les pertes sur ces contrats figurent dans le poste « coût des ventes, frais de vente et frais d'administration ».

Lorsque la Société documente ses relations de couverture et démontre qu'elles sont suffisamment efficaces, la comptabilité de couverture est utilisée. Les gains et pertes relatifs aux instruments dérivés désignés admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés dans l'état consolidé des résultats au cours de la même période que l'élément couvert.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Instruments financiers dérivés [suite]

La Société effectue fréquemment des ventes et des achats à l'étranger principalement en devises américaine et japonaise. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change. Les gains et les pertes découlant des contrats de change utilisés à des fins de couverture d'opérations futures sont reportés et comptabilisés au moment de la réalisation de ces opérations.

La Société a également recours à divers autres instruments financiers pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les rentrées et les sorties de fonds découlant des instruments financiers dérivés sont constatées dans les frais financiers de la Société en même temps que les intérêts débiteurs sur les dettes faisant l'objet de couverture.

Obligations environnementales

Les charges environnementales relatives aux opérations courantes sont comptabilisées comme charges ou capitalisées selon leur nature. Les charges courantes causées par des événements passés et qui ne contribuent pas à générer des revenus futurs sont inscrites aux résultats consolidés de l'exercice courant. Des passifs sont inscrits lorsque les charges sont probables et peuvent être raisonnablement estimées.

Impôts sur l'excédent

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront appliqués au cours de l'exercice où les écarts devraient se résorber. Une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des actifs d'impôts futurs lorsqu'il est plus probable qu'improbable que ces actifs ne seront pas réalisés.

Exercice

La Société termine son exercice financier le dernier samedi d'octobre. Les exercices terminés les 29 octobre 2005 et 30 octobre 2004 comprennent 52 semaines.

1) MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Le 31 octobre 2004, la Société a adopté rétroactivement la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») décrite au chapitre 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Cette norme traite de la comptabilisation et de la présentation de l'information financière à l'égard des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En vertu de la nouvelle norme, la Société doit constater à sa juste valeur au bilan une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, à titre de passif, ainsi qu'un actif correspondant, au cours de la période où la Société contracte une obligation juridique liée à une mise hors service d'un actif à long terme. Le passif s'accroît à la fin de chaque exercice par une imputation aux charges d'exploitation et l'actif qui en résulte est amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Entités à détenteurs de droits variables

Le 31 octobre 2004, la Société a adopté les nouvelles normes comptables de l'ICCA décrites à la note d'orientation 15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables ». Cette note définit les entités à détenteurs de droits variables comme étant des entités dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités ou qui sont des entités dont les investisseurs ne réunissent pas toutes les caractéristiques essentielles du contrôle. La note d'orientation fournit des directives pour déterminer si une entité est une entité à détenteurs de droits variables ou non, et, le cas échéant, qui devrait consolider cette entité. L'adoption de cette note d'orientation n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

2) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Le 13 avril 2005, la Société, par l'entremise de sa filiale Olymel s.e.c., a regroupé Supraliment s.e.c., qui inclut les activités de transformation et de commercialisation des viandes porcines des entreprises de Supraliment inc.

Le 9 mai 2005, par l'entremise de sa filiale Olymel s.e.c., la Société a acquis indirectement 50 % des activités de transformation des viandes avicoles de Volaille Giannone inc.

De plus, le 23 septembre 2005, la Société a acquis, de Les Pétroles Irving inc., la clientèle de mazout et certains clients commerciaux et agricoles de diesel.

2) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES [suite]

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir des dates d'acquisition. Les actifs nets acquis ainsi que les contreparties se répartissent comme suit :

	Supraliment s.e.c.	Autres	Total
Actifs nets acquis			
Actifs à court terme	60 156 \$	2 877 \$	63 033 \$
Immobilisations corporelles	109 853	6 325	116 178
Marques de commerce	3 905	—	3 905
Liste de clients	—	1 195	1 195
Écarts d'acquisition	32 750	4 858	37 608
Autres actifs à long terme	164	—	164
Total de l'actif acquis	206 828	15 255	222 083
Passifs à court terme	46 499	3 468	49 967
Dette à long terme	50 748	2 465	53 213
Impôts futurs	9 581	628	10 209
Total du passif pris en charge	106 828	6 561	113 389
	100 000 \$	8 694 \$	108 694 \$
Contreparties			
Parts de la filiale Olymel s.e.c.	100 000 \$	— \$	100 000 \$
Comptant	—	8 694	8 694
	100 000 \$	8 694 \$	108 694 \$

43

3) CHARGES

Les charges comprennent les éléments suivants :

	2005	2004
Amortissement des immobilisations corporelles	38 643 \$	33 220 \$
Amortissement des écarts d'acquisition	984	750
Amortissement des marques de commerce	198	26
Amortissement des listes de clients	247	206
Amortissement des droits	894	1 311
Amortissement des frais reportés	1 003	652
Recherche et développement	9 116	7 354
Intérêts sur les emprunts à court terme	675	288
Intérêts sur la dette à long terme	13 036	10 684
Intérêts sur les actions privilégiées	398	400
Intérêts créditeurs	(1 144)	(1 447)

4) GAIN DE DILUTION

Le 13 avril 2005, la filiale de la Société, Olymel s.e.c., a procédé à l'émission de nouvelles parts à un commanditaire en contrepartie de l'acquisition des activités de transformation et de commercialisation des entreprises de Supraliment inc. Cette transaction a entraîné un gain de dilution de 23 526 000 \$ pour la Société. Les parts de ce nouveau commanditaire minoritaire lui procurent une participation de 22 % dans la filiale Olymel s.e.c.

5) FRAIS DE RESTRUCTURATION

Le 6 mai 2005, le conseil d'administration a approuvé un plan d'intégration des activités d'Olymel s.e.c. et de Supraliment s.e.c. Dans le cadre de ce redéploiement, l'entreprise a procédé à la consolidation de son secteur des viandes transformées. La juste valeur des bâtiments visés a été déterminée à l'aide d'une évaluation indépendante par une tierce partie. Les composantes des charges constatées au titre des éléments liés à la restructuration afférentes à Olymel s.e.c. se présentent comme suit :

Indemnité de départ et autres coûts de cessation d'emploi	1 813 \$
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	2 900
	4 713 \$

6) RISTOURNES

Conformément aux dispositions de la loi régissant la Société, les administrateurs, au cours de leur réunion du 19 janvier 2006, ont déclaré, à même l'excédent de l'exercice, des ristournes de 8 500 000 \$ [12 000 000 \$ en 2004]. Ils ont résolu que les ristournes seront payées dans les proportions suivantes :

	2005	2004
Au comptant	1 275 \$	4 000 \$
Actions ordinaires de classe B-1 (classe B en 2004)	2 405	4 000
Actions ordinaires de classe D-1 (classe D en 2004)	4 820	4 000
	8 500 \$	12 000 \$

Les présents états financiers consolidés tiennent compte de cette résolution.

7) IMPÔTS SUR L'EXCÉDENT

Les principales composantes de la charge d'impôts sur l'excédent se présentent comme suit :

	2005	2004
Exigibles	2 620 \$	8 285 \$
Futurs	(1 069)	(398)
Charge d'impôts sur l'excédent	1 551 \$	7 887 \$

44

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le montant obtenu, en multipliant l'excédent après ristournes par les taux d'imposition prévus par la loi, se résume comme suit :

	2005	2004
Excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent	42 463 \$	35 456 \$
Ristournes	(8 500)	(12 000)
Excédent aux fins du calcul de la charge d'impôts	33 963 \$	23 456 \$
Impôts aux taux combinés fédéral et provincial de 31,50 % [33,75 % en 2004]	10 698 \$	7 447 \$
Gain de dilution	(9 789)	—
Récupération d'impôts relative à des pertes antérieures	(78)	(53)
Incidence des charges non déductibles fiscalement	870	1 069
Autres éléments	(150)	(576)
Charge d'impôts sur l'excédent	1 551 \$	7 887 \$

Les principales composantes des passifs d'impôts futurs s'établissent comme suit :

	2005	2004
Provisions et réserves non déductibles fiscalement	(2 856) \$	(3 067) \$
Stocks	2 801	3 244
Autres éléments nets	184	241
Passif d'impôts futurs à court terme	129 \$	418 \$

	2005	2004
Excédent de la valeur comptable sur la valeur fiscale :		
Immobilisations	26 049 \$	16 477 \$
Placements	874	901
Autres actifs	1 174	421
Avantages sociaux futurs	(5 868)	(5 486)
Ristournes à reporter ultérieurement	(1 278)	(5 112)
Autres éléments nets	(320)	(111)
Passif d'impôts futurs à long terme	20 631 \$	7 090 \$

8) PLACEMENTS

	2005	2004
Placements dans des sociétés satellites	10 308 \$	10 473 \$
Placements dans des coopératives		
Parts privilégiées d'Agropur coopérative	12 917	16 785
Actions et autres titres de coopératives d'approvisionnement	797	18 034
Actions et autres titres de coopératives affiliées	1 076	1 198
	14 790	36 017
Prêts hypothécaires et billets à recevoir	5 183	4 692
	30 281	51 182
Placements échéant à moins d'un an	1 227	943
	29 054 \$	50 239 \$

9) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
2005			
Terrains	15 061 \$	— \$	15 061 \$
Pavage	8 402	5 695	2 707
Bâtiments	275 377	87 371	188 006
Machinerie et équipement	520 050	283 382	236 668
Matériel roulant	22 273	15 888	6 385
Améliorations locatives	6 373	4 023	2 350
	847 536 \$	396 359 \$	451 177 \$
2004			
Terrains	12 365 \$	— \$	12 365 \$
Pavage	8 053	5 434	2 619
Bâtiments	227 903	76 473	151 430
Machinerie et équipement	398 487	266 062	132 425
Matériel roulant	20 227	15 521	4 706
Améliorations locatives	5 468	3 685	1 783
	672 503 \$	367 175 \$	305 328 \$

Les immobilisations en cours de construction totalisent 9 465 000 \$ au 29 octobre 2005 (néant en 2004).

10) AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, présentés aux soldes non amortis, se détaillent comme suit :

	2005	2004
Écarts d'acquisition	46 480 \$	12 169 \$
Marques de commerce	4 446	739
Listes de clients	2 078	1 098
Droits	9 968	8 748
Frais reportés	8 336	276
	71 308 \$	23 030 \$

11) EMPRUNTS À COURT TERME

Le montant d'emprunts à court terme provient d'une facilité de crédit à demande d'une filiale et d'une facilité de crédit d'une coentreprise.

Pour la filiale, la facilité d'exploitation, par voie de découverts, de lettres de crédit et de lettres de garantie, totalise 12 000 000 \$ et porte intérêt au taux préférentiel, soit 4,75 % au 29 octobre 2005 [4,50 % au 30 octobre 2004].

Pour la coentreprise, la quote-part de la facilité de crédit, par voie de marges de crédit, totalise 1 500 000 \$ et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %, soit 5,00 % au 29 octobre 2005. La facilité de crédit est garantie par l'universalité des stocks, des débiteurs et des équipements actuels et futurs de la coentreprise pour une valeur comptable de 5 357 000 \$ au 29 octobre 2005.

12) DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Facilité de crédit ¹ utilisée par voie d'emprunts sur marge au taux préférentiel et par voie d'acceptations bancaires à des taux variant de 4,58 % à 4,76 %, renouvelable en juin 2008 [note 17a)]	184 055 \$	— \$
Crédit à terme, à taux fixe de 6,285 %, remboursable en un versement annuel en capital de 3 600 000 \$, un de 4 800 000 \$ et trois versements de 7 200 000 \$, à compter d'août 2011 jusqu'en août 2015	30 000	—
Débiteure non garantie, à taux fixe de 6,72 %, remboursable en un versement annuel en capital de 5 000 000 \$, un de 6 000 000 \$ et deux versements de 7 000 000 \$, à compter d'août 2012 jusqu'en août 2015	25 000	—
Billet à terme, à taux fixe de 7,75 %, remboursable par versements mensuels de 263 621 \$, capital et intérêts, échéant le 20 décembre 2017	24 969	26 146
Quote-part des emprunts hypothécaires d'une coentreprise immobilière, garantie par des hypothèques mobilières et immobilières, à des taux variant de 4,74 % à 5,80 % [3,69 % à 5,80 % en 2004], remboursable par versements mensuels de 52 458 \$, capital et intérêts, échéant le 31 octobre 2006	7 614	7 890
Quote-part des effets à payer d'une coentreprise, garantie par des hypothèques mobilières et immobilières, à des taux variant de 4,75 % à 8,30 %, échéant entre novembre 2005 et février 2015	2 616	—
Emprunts hypothécaires et autres dettes, à des taux variant de 4,75 % à 9,00 %, [2,50 % à 9,00 % en 2004] échéant entre novembre 2005 et décembre 2015 [entre novembre 2004 et novembre 2014 en 2004]	3 013	3 396
Marge de crédit utilisée par voie d'emprunts sur marge au taux préférentiel et par voie d'acceptations bancaires refinancée par une nouvelle entente de facilité de crédit [en 2004, marge de crédit utilisée par voie d'emprunts sur marge au taux préférentiel de 4,25 % et par voie d'acceptations bancaires à des taux variant de 3,40 % à 3,91 %, pour la partie qui n'est pas assujettie aux swaps de taux d'intérêt] [note 17a)]	—	121 277
Billets à terme, à taux fixe de 8,53 % [7 500 000 \$ US en 2004], qui étaient remboursables par versements annuels de capital de 7 500 000 \$ US, échus en novembre 2004 [y compris la position créditrice de la convention d'échange de taux d'intérêt interdevises de 1 346 250 \$ en 2004] [note 17a)]	—	10 481
Billet à terme, à taux fixe de 10,36 %, qui était remboursable par versements annuels de capital de 666 667 \$, échu en novembre 2004	—	667
Quote-part d'un financement à terme, en vertu d'un crédit rotatif, d'une coentreprise à taux fixe de 3,41 %, échu au cours de l'exercice	—	7 498
	277 267	177 355
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux variant de 4,20 % à 6,05 %, échéant entre novembre 2005 et septembre 2010	765	804
	278 032	178 159
Dettes à long terme exigibles à moins d'un an	8 043	14 803
	269 989 \$	163 356 \$

1. La Société dispose d'une facilité de crédit globale de 350 000 000 \$, soit 100 000 000 \$ de crédit à terme et 250 000 000 \$ de crédit rotatif. La Société peut utiliser ces crédits selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens ou américains, acceptations bancaires, avances LIBOR et de plus, des lettres de garantie pour le crédit rotatif. Le taux d'intérêt est déterminé à partir d'une grille de taux qui varie en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Le crédit à terme est remboursable à compter de juillet 2006 par des versements trimestriels de 2 500 000 \$, de 3 750 000 \$ pour les trimestres de l'exercice 2007 et de 5 000 000 \$ pour les deux premiers trimestres de l'exercice 2008.

La facilité de crédit, le crédit à terme et le billet à terme, totalisant 239 024 000 \$ au 29 octobre 2005, sont grevés par des hypothèques de premier rang sur la majorité des actifs corporels et incorporels actuels et futurs de la filiale Olymel s.e.c. et de ses filiales.

Les remboursements de capital exigibles au cours des cinq prochains exercices s'établiraient comme suit : 2006 – 8 043 000 \$; 2007 – 25 573 000 \$; 2008 – 166 323 000 \$; 2009 – 2 245 000 \$; 2010 – 2 209 000 \$.

13) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées, s'est chiffré à 12 127 000 \$ [9 795 000 \$ en 2004].

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2004 et l'évaluation actuarielle pour les avantages complémentaires de retraite a été effectuée en date du 29 octobre 2005. La prochaine évaluation actuarielle doit être effectuée en date du 31 décembre 2007 pour les régimes de retraite et en date du 1^{er} novembre 2008 pour les avantages complémentaires.

Le coût total de la Société au titre de ses régimes de retraite à cotisations déterminées s'est établi à 7 700 000 \$ [7 696 000 \$ en 2004].

Les informations relatives aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires se présentent comme suit :

2005	Régimes de retraite	Avantages complémentaires	Total
Obligations au titre des prestations constituées			
Solde au début de l'exercice	104 871 \$	21 172 \$	126 043 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 646	1 497	5 143
Intérêts débiteurs	6 474	1 405	7 879
Prestations versées	(5 633)	(381)	(6 014)
Pertes actuarielles	19 521	2 816	22 337
Modification des régimes	(105)	(559)	(664)
Solde à la fin de l'exercice	128 774	25 950	154 724
Actifs des régimes			
Juste valeur au début de l'exercice	89 756	—	89 756
Rendement réel des actifs des régimes	13 955	—	13 955
Cotisations de l'employeur	4 046	381	4 427
Cotisations des salariés	453	—	453
Prestations versées	(5 565)	(381)	(5 946)
Juste valeur à la fin de l'exercice	102 645	—	102 645
Situation de capitalisation – déficit	(26 129)	(25 950)	(52 079)
Perte actuarielle nette non amortie	16 685	7 207	23 892
Coût non amorti des services passés	5 957	(2 313)	3 644
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	(3 487) \$	(21 056) \$	(24 543) \$

L'actif (le passif) au titre des avantages sociaux futurs est présenté comme suit au bilan consolidé de la Société :

	Régimes de retraite	Avantages complémentaires	Total
Actif au titre des avantages sociaux futurs	8 722 \$	— \$	8 722 \$
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(12 209)	(21 056)	(33 265)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	(3 487) \$	(21 056) \$	(24 543) \$

13) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS [suite]

2004	Régimes de retraite	Avantages complémentaires	Total
Obligations au titre des prestations constituées			
Solde au début de l'exercice	89 687 \$	21 527 \$	111 214 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 966	1 353	4 319
Intérêts débiteurs	6 249	1 282	7 531
Prestations versées	(5 689)	(328)	(6 017)
Pertes actuarielles	5 294	837	6 131
Modification des régimes	6 364	(3 499)	2 865
Solde à la fin de l'exercice	104 871	21 172	126 043
Actifs des régimes			
Juste valeur au début de l'exercice	82 149	—	82 149
Rendement réel des actifs des régimes	11 077	—	11 077
Cotisations de l'employeur	1 771	328	2 099
Cotisations des salariés	389	—	389
Prestations versées	(5 630)	(328)	(5 958)
Juste valeur à la fin de l'exercice	89 756	—	89 756
Situation de capitalisation – déficit			
Perte actuarielle nette non amortie	5 348	4 580	9 928
Coût non amorti des services passés	7 482	(1 920)	5 562
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	(2 285) \$	(18 512) \$	(20 797) \$

48

L'actif (le passif) au titre des avantages sociaux futurs est présenté comme suit au bilan consolidé de la Société :

	Régimes de retraite	Avantages complémentaires	Total
Actif au titre des avantages sociaux futurs	7 176 \$	— \$	7 176 \$
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(9 461)	(18 512)	(27 973)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	(2 285) \$	(18 512) \$	(20 797) \$

La composition des actifs des régimes est la suivante :

	2005	2004
Titres de capitaux propres	63 %	64 %
Titres de créance	37	36
	100 %	100 %

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite ne sont pas capitalisés. Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées, dont les obligations au titre des prestations constituées dépassent les actifs des régimes, s'élèvent respectivement à 65 841 000 \$ et à 37 056 000 \$ [48 726 000 \$ et 28 711 000 \$ en 2004].

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des avantages sociaux futurs et les actifs des régimes sont les suivantes aux 29 octobre 2005 et 30 octobre 2004 :

	Régimes de retraite		Avantages complémentaires	
	2005	2004	2005	2004
Taux d'actualisation	5,50 %	6,25 %	5,50 %	6,25 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %	S.O.	S.O.
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

13) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS [suite]

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel hypothétique du coût des médicaments a été fixé à 14 % pour la première année, soit en 2005, diminuant de 0,5 % par année pendant dix ans, pour s'établir à 8,5 % par la suite, à compter de 2015. Le taux de croissance du coût des médicaments au 29 octobre 2005 est de 14 % [13 % en 2004]. De même, le taux de croissance des autres frais de santé a été fixé à 7 % pour la première année, soit en 2005, diminuant de 0,5 % par année pendant six ans, pour s'établir à 3,5 % par la suite, à compter de 2011. Le taux de croissance des autres frais de santé est de 7 % au 29 octobre 2005 [6 % en 2004].

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance maladie. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi :

	Augmentation		Diminution	
	2005	2004	2005	2004
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs	570 \$	508 \$	(434) \$	(387) \$
Obligations au titre des prestations constituées	3 289 \$	2 854 \$	(2 507) \$	(2 177) \$

Le coût net au titre des avantages sociaux futurs imputé aux résultats consolidés de l'exercice se détaille comme suit :

49

2005	Régimes de retraite	Avantages complémentaires	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	3 193 \$	1 497 \$	4 690 \$
Intérêts débiteurs	6 474	1 405	7 879
Rendement réel des actifs des régimes	(13 955)	—	(13 955)
Pertes actuarielles de l'exercice	19 521	2 816	22 337
Perte sur compression	472	33	505
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	15 705	5 751	21 456
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs :			
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice	8 156	—	8 156
Écart entre le montant de la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel de la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	(19 492)	(2 666)	(22 158)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice	947	(161)	786
	(10 389)	(2 827)	(13 216)
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	5 316 \$	2 924 \$	8 240 \$

13) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS [suite]

2004	Régimes de retraite	Avantages complémentaires	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	2 577 \$	1 353 \$	3 930 \$
Intérêts débiteurs	6 249	1 282	7 531
Rendement réel des actifs des régimes	(11 077)	—	(11 077)
Pertes actuarielles de l'exercice	3 234	837	4 071
Gain sur compression	—	(419)	(419)
Coûts des services passés de l'exercice	8 429	(3 118)	5 311
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	9 412	(65)	9 347
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs :			
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice	5 850	—	5 850
Écart entre le montant de la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel de la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	(3 205)	(731)	(3 936)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice	(7 357)	2 953	(4 404)
	(4 712)	2 222	(2 490)
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	4 700 \$	2 157 \$	6 857 \$

50

14) CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société est variable et illimité quant au nombre d'actions qui peuvent être émises, et les privilèges, restrictions et conditions y afférents sont déterminés par le conseil d'administration. Le capital social se compose de ce qui suit :

Actions privilégiées

Actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10 \$, émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des sociétaires et employés de la Société, portant intérêt à un taux fixé par le conseil d'administration. Elles sont rachetables à leur valeur nominale, sur décision du conseil d'administration. Pour les séries émises de 2000 à 2002, elles sont rachetables au gré de la Société ou du détenteur, sous réserve de certaines conditions. Pour les nouvelles émissions à partir du 30 novembre 2004, les séries ne sont rachetables que par la Société à compter de la cinquième année suivant celle de l'émission.

Actions ordinaires

Actions ordinaires de classe A, majoritairement d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe B s'il y a des actions en circulation autres que des actions ordinaires de classe B ou des actions ordinaires de classe A. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe B-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe B-1 s'il y a des actions ordinaires en circulation de classe B, D et D-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes. Cette nouvelle catégorie d'actions a été autorisée en janvier 2006.

Actions ordinaires de classe D, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

14) CAPITAL SOCIAL [suite]

Actions ordinaires [suite]

Actions ordinaires de classe D-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe D-1 s'il y a des actions ordinaires en circulation de classe B et D. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes. Cette nouvelle catégorie d'actions a été autorisée en janvier 2006.

Actions ordinaires de classe MEMBRES AUXILIAIRES, d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote, rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

À la fin de l'exercice, les actions émises et payées étaient réparties comme suit :

	Nombre		Montant	
	2005	2004	2005	2004
ACTIONS PRIVILÉGIÉES				
Régime d'investissement coopératif, d'une valeur nominale de 10 \$:				
Série 2000, rachetées en 2005, 5 %	—	196 742	— \$	1 968 \$
Série 2001, rachetables à compter de 2006, 4,5 %	304 241	304 241	3 042	3 042
Série 2002, rachetables à compter de 2007, 4 %	407 836	407 941	4 079	4 079
Série 2004, rachetables à compter de 2010, 4,5 %	350 140	—	3 501	—
	1 062 217	908 924	10 622	9 089
Actions privilégiées rachetables à moins d'un an	(304 241)	(196 742)	(3 042)	(1 968)
	757 976	712 182	7 580 \$	7 121 \$
ACTIONS ORDINAIRES				
Classe A	36 457	34 401	912 \$	861 \$
Classe B	40 823 115	40 843 388	40 823	40 843
Classe B-1	2 405 500	—	2 405	—
Classe D	31 164 008	35 149 526	31 164	35 149
Classe D-1	4 819 500	—	4 820	—
MEMBRES AUXILIAIRES	40	—	1	—
	79 248 620	76 027 315	80 125 \$	76 853 \$

Les actions privilégiées, Série 2004, ont été présentées dans l'Avoir compte tenu qu'elles ne sont rachetables que par la Société.

14) CAPITAL SOCIAL [suite]

À l'exception des ristournes en actions, les opérations de l'exercice sur le capital social ont été effectuées pour des contreparties au comptant. Les opérations de l'exercice se détaillent comme suit :

	Nombre		Montant	
	2005	2004	2005	2004
ACTIONS PRIVILÉGIÉES				
Solde au début de l'exercice	908 924	912 094	9 089 \$	9 121 \$
Émission :				
Actions privilégiées, valeur nominale de 10 \$	350 140	—	3 501	—
Rachat :				
Actions privilégiées, valeur nominale de 10 \$	(196 847)	(3 170)	(1 968)	(32)
	1 062 217	908 924	10 622	9 089
Actions privilégiées, rachetables à moins d'un an, Série 2001 (Série 2000 en 2004)	(304 241)	(196 742)	(3 042)	(1 968)
Solde à la fin de l'exercice	757 976	712 182	7 580 \$	7 121 \$
ACTIONS ORDINAIRES				
Solde au début de l'exercice	76 027 315	68 548 834	76 853 \$	69 368 \$
Émission :				
Actions ordinaires de classe A	2 056	1 541	51	39
Ristournes en actions ordinaires de classe B-1 (classe B en 2004)	2 405 500	4 000 000	2 405	4 000
Ristournes en actions ordinaires de classe D-1 (classe D en 2004)	4 819 500	4 000 000	4 820	4 000
Actions ordinaires de classe MEMBRES AUXILIAIRES	40	—	1	—
	7 227 096	8 001 541	7 277	8 039
Rachat :				
Actions ordinaires de classe A	—	(1 265)	—	(32)
Actions ordinaires de classe B	(20 273)	(16 719)	(20)	(17)
Actions ordinaires de classe D	(3 985 518)	(505 076)	(3 985)	(505)
	(4 005 791)	(523 060)	(4 005)	(554)
Solde à la fin de l'exercice	79 248 620	76 027 315	80 125 \$	76 853 \$

52

Le 2 septembre 2005, les administrateurs ont résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2005, 304 241 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, série 2001 pour une contrepartie au comptant de 3 042 410 \$. Le 2 septembre 2005, ils ont également résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, série 2005, en date du 30 novembre 2005, en vertu de laquelle 395 537 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie au comptant de 3 955 370 \$. De plus, le 19 janvier 2006, les administrateurs ont résolu de racheter 6 578 840 actions ordinaires de classe D, émises en 1990 et 1991, pour une contrepartie au comptant de 6 578 840 \$.

15) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**a) Contrats de location-exploitation**

La Société loue des bâtiments, de l'équipement et du matériel roulant en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les engagements minimums futurs de la Société et de ses coentreprises pour ces locations s'établissent à 61 139 000 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2006 – 10 109 000 \$; 2007 – 7 787 000 \$; 2008 – 6 364 000 \$; 2009 – 5 145 000 \$; 2010 – 3 745 000 \$ et 2011 et suivants – 27 989 000 \$.

15) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS [suite]**b) Rachat des parts des actionnaires sans contrôle**

Un groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Société, détenant 17,6 % des parts de cette filiale, bénéficie à compter du 1^{er} mai 2010 d'une option de vente prioritaire de la totalité de ses parts à un autre groupe d'actionnaires sans contrôle. Si ce groupe ne se prévaut pas de cette option, la Société a l'obligation de les racheter. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en quatre tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon la volonté de la Société. Ce même groupe d'actionnaires sans contrôle conservera ses droits jusqu'au transfert de la dernière tranche de ses parts. Le prix d'achat des parts sera égal à la valeur obtenue selon une formule établie entre les parties.

De plus, cet autre groupe d'actionnaires sans contrôle d'une filiale de la Société, détenant 22 % des parts de cette filiale, bénéficie à compter du 31 octobre 2012, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Société qui a l'obligation de les racheter. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en dix tranches annuelles selon une entente de rachat prédéterminée dont les modalités sont définies dans la convention de société de la filiale, ou plus rapidement, selon la volonté de la Société. Ce même groupe d'actionnaires sans contrôle conservera ses droits jusqu'au transfert de la dernière tranche de ses parts.

c) Réclamations et litiges

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue des causes individuelles est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société.

16) GARANTIES

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location-exploitation et contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à des garanties, à des pertes ou à des endommagements de biens et à des réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services.

Les notes 11, 12 et 15 des états financiers fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location-exploitation

La plupart des contrats de location de biens mobiliers et immobiliers signés par la Société et par l'intermédiaire de ses filiales comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneurs, à indemniser les bailleurs en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces baux viennent à échéance à diverses dates jusqu'en février 2023. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total qu'elle pourrait être appelée à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit un événement entraînant la Société à verser un montant appréciable en vertu de ce type d'entente. Par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance de biens pour ces situations potentielles.

Contrats de cautionnement

La Société s'est engagée, par voie de lettres de garantie auprès d'institutions financières et de compagnies d'assurance, à l'égard d'obligations totalisant 37 075 000 \$ au 29 octobre 2005. De même, la Société s'est engagée, par voie de lettres de confort auprès d'institutions financières, à l'égard des marges de crédit à des sociétés satellites, pour un montant maximal de 21 998 000 \$. Le solde de ces marges de crédit dues aux institutions financières au 29 octobre 2005 s'élevait à 9 989 000 \$. L'engagement de la Société à l'égard de ces marges de crédit est de racheter les comptes clients et les stocks jusqu'à concurrence du solde dû, lequel solde totalisait 13 177 000 \$ au 29 octobre 2005.

Aux 29 octobre 2005 et 30 octobre 2004, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

17) INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Instruments financiers dérivés**

Dans le cours normal de ses affaires, la Société fait appel à divers instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change, des swaps et des contrats à terme sur des marchandises, afin de minimiser les risques découlant des fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix. Ces instruments ne sont utilisés qu'à des fins de gestion des risques.

Contrats de change

Le tableau suivant présente les montants engagés, aux dates de présentation de l'information financière, dans des contrats de change s'étalant sur des périodes n'excédant pas un an :

Type	Devises [en milliers]	Taux de change moyen	
		2005	2004
Vente	13 300 \$ US [9 154 \$ US en 2004]	1,1763	1,2436
Achat – swap	19 114 \$ US [10 922 \$ US en 2004]	1,1758	1,2523
Vente	3 277 858 ¥ [4 645 082 ¥ en 2004]	0,010544	0,011624
Achat – swap	130 000 ¥ [néant en 2004]	0,010189	—
Vente	4 613 \$ A [10 338 \$ A en 2004]	0,8847	0,9093
Achat – swap	900 \$ A [néant en 2004]	0,8854	—

Contrats à terme sur le prix du porc

La Société ne détenait aucun contrat à terme sur le coût du porc, aux fins de la gestion du risque de fluctuation du coût, au 29 octobre 2005 [contrat de vente de 508 000 kg représentant 779 000 \$ en 2004].

Contrats à terme sur le prix des grains

La Société a également conclu des contrats à terme sur le prix de divers grains, dont l'échéance est de moins d'un an, aux fins de la gestion du risque de fluctuation du coût des grains. Au 29 octobre 2005, la Société s'était engagée à vendre 11 580 tonnes métriques de grains [à acheter 38 622 tonnes métriques en 2004] représentant 693 000 \$ [7 793 000 \$ en 2004].

Convention d'échange de taux d'intérêt interdevises

En 2004, la Société avait conclu une convention d'échange de taux d'intérêt interdevises ayant eu pour effet de convertir le capital des billets à terme d'une valeur de 7 500 000 \$ US en un capital de 10 481 000 \$ CA et d'établir le taux d'intérêt à 9,75 % afin de fixer le capital et les intérêts à payer en dollars canadiens jusqu'à l'échéance de ces emprunts comme décrit à la note 12.

Swaps de taux d'intérêt

Des marges de crédit utilisées pour un montant total de 12 000 000 \$ sont assujetties à des swaps de taux d'intérêt de 3,30 % échéant le 31 octobre 2005 [en 2004, montant total de 22 000 000 \$ assujetti à des swaps de taux d'intérêt variant de 3,30 % à 4,70 %, échéant entre mai 2005 et octobre 2005].

b) Risque de crédit

Le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés est limité aux gains non matérialisés, le cas échéant. La Société est susceptible de subir des pertes si les parties sont en défaut d'exécution des engagements liés à ces instruments. Toutefois, la Société estime que le risque de telles inexécutions est faible ou nul, compte tenu qu'elle ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Elle établit la provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. De plus, elle détient des sûretés, pouvant lui accorder un recours en cas de défaut, sur des actifs et placements de certains clients. La Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime, en raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité.

c) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des débiteurs, emprunts à court terme, créditeurs et charges à payer, ristournes à payer et actions privilégiées rachetables à moins d'un an se rapproche de leur valeur comptable étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

17) INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]**c) Juste valeur des instruments financiers [suite]**

La juste valeur des placements dans des coopératives n'a pas été déterminée puisqu'il est impossible de prévoir au prix d'un effort raisonnable le moment des encaissements futurs. La juste valeur des prêts hypothécaires et billets à recevoir se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur de la dette à long terme estimée à 279 086 000 \$ [177 974 000 \$ en 2004] est établie en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs à des taux qui représentent ceux dont la Société pourrait se prévaloir à chaque date de bilan pour des emprunts comportant des conditions et échéances semblables.

La juste valeur des actions privilégiées ne peut être déterminée puisqu'il est impossible de prévoir au prix d'un effort raisonnable le moment des débours futurs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants estimatifs que la Société devrait recevoir (ou payer) pour mettre fin aux contrats ouverts à la fin de l'exercice, tenant ainsi compte des gains et pertes actuels non matérialisés sur ces contrats. Seuls les gains et pertes matérialisés sur le prix du porc et des grains sont comptabilisés dans les résultats consolidés. Les gains (pertes) des instruments dérivés, matérialisé(e)s ou non, sont estimé(e)s à :

	2005	2004
Contrats de change	1 169 \$	105 \$
Contrats à terme sur le prix du porc	—	(133)
Contrats à terme sur le prix des grains	245	(126)
Convention d'échange de taux d'intérêt interdevises	—	(1 442)
Swaps de taux d'intérêt	—	(250)

55

18) PARTICIPATION DANS LES COENTREPRISES

Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des résultats, de la situation financière et des flux de trésorerie de ses coentreprises, comme suit :

	2005	2004
État consolidé des résultats		
Produits	43 336 \$	185 516 \$
Charges	41 870	180 579
Excédent net	1 466	4 937
Bilan consolidé		
Actif à court terme	6 917	23 122
Actif à long terme	22 133	39 909
Passif à court terme	4 900	17 642
Passif à long terme	19 930	15 179
État consolidé des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation	2 935	8 617
Activités d'investissement	(628)	(1 748)
Activités de financement	(1 431)	(4 626)

En 2004, la Société détenait une participation de 50 % dans une coentreprise, Prince s.e.c., qui était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. À compter du 13 avril 2005, dans le cadre du regroupement avec Supraliment s.e.c., la Société a acquis indirectement le solde des parts de cette coentreprise.

19) INFORMATION SECTORIELLE

La Société compte deux secteurs isolables, soit la mise en marché et l'approvisionnement. Les autres secteurs et les frais communs sont regroupés sous la rubrique « autres secteurs ». La totalité des actifs de la Société sont situés au Canada.

Les conventions comptables des différents secteurs sont les mêmes que celles décrites dans les principales conventions comptables. La Société évalue la performance en se basant sur les excédents. La Société comptabilise les produits et les cessions intersectorielles à la valeur d'échange.

19) INFORMATION SECTORIELLE [suite]

2005	Mise en marché	Approvi- sionnement	Autres secteurs	Consolidé
SECTEURS D'ACTIVITÉ				
Produits à des tiers	2 101 324 \$	1 040 536 \$	— \$	3 141 860 \$
Cessions intersectorielles	2 078	18 910	—	20 988
Produits totaux	2 103 402	1 059 446	—	3 162 848
Frais financiers	12 459	987	(481)	12 965
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs	31 850	8 844	1 275	41 969
Quote-part des résultats des sociétés satellites	—	1 280	—	1 280
Gain de dilution	—	—	23 526	23 526
Frais de restructuration	4 713	—	—	4 713
Excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent	19 339	35 421	(12 297)	42 463
Actifs sectoriels	686 321	323 505	48 426	1 058 252
Écarts d'acquisition	30 962	1 047	14 471	46 480
Placements dans des sociétés satellites	—	10 308	—	10 308
Acquisition d'immobilisations corporelles	55 647	14 059	2 377	72 083
2004	Mise en marché	Approvi- sionnement	Autres secteurs	Consolidé
SECTEURS D'ACTIVITÉ				
Produits à des tiers	1 937 848 \$	970 994 \$	— \$	2 908 842 \$
Cessions intersectorielles	—	4 019	—	4 019
Produits totaux	1 937 848	975 013	—	2 912 861
Frais financiers	8 962	1 746	(783)	9 925
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs	26 091	8 786	1 288	36 165
Quote-part des résultats des sociétés satellites	—	1 213	—	1 213
Excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent	12 236	33 305	(10 085)	35 456
Actifs sectoriels	466 537	304 306	37 922	808 765
Écarts d'acquisition	3 724	1 272	7 173	12 169
Placements dans des sociétés satellites	—	10 473	—	10 473
Acquisition d'immobilisations corporelles	19 114	12 681	640	32 435
			2005	2004
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS				
Produits à des tiers au Canada			2 349 546 \$	2 132 379 \$
Produits à des tiers hors du Canada :				
États-Unis			311 603	323 211
Japon			272 663	289 668
Autres			208 048	163 584
			792 314	776 463
Total des produits à des tiers			3 141 860 \$	2 908 842 \$

20) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 14 novembre 2005, la filiale Olymel s.e.c. a annoncé son association avec deux groupes de producteurs de porc de l'Ouest canadien par l'investissement d'une participation minoritaire dans l'établissement d'une entreprise en vue de construire et d'exploiter une usine d'abattage et de découpe de porc au Manitoba. Ces nouveaux partenaires se procureront également une participation minoritaire dans une usine de la filiale Olymel s.e.c.

21) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2005.

NON VÉRIFIÉ	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Exploitation <i>(en milliers de dollars)</i>										
Produits	3 141 860 \$	2 908 842 \$	2 755 096 \$	2 480 291 \$	2 431 329 \$	2 003 739 \$	1 778 156 \$	1 807 275 \$	1 815 554 \$	1 747 512 \$
Frais financiers	12 965	9 925	12 714	11 364	15 504	11 855	12 667	14 890	16 047	16 449
Amortissement	41 969	36 165	38 100	34 521	29 768	26 148	26 238	25 115	23 073	24 217
Excédent des activités poursuivies	42 463	35 456	26 136	42 481	62 690	25 786	42 085	29 446	18 404	16 728
Ristournes	8 500	12 000	8 203	17 200	16 200	7 000	15 250	12 750	7 500	5 100
Impôts sur l'excédent	1 551	7 887	4 348	8 222	8 617	5 848	8 890	7 076	6 191	6 819
Activités abandonnées	—	—	—	—	(161)	(6 593)	(1 089)	2 811	2 005	2 476
Excédent net	32 412	15 569	13 585	17 059	37 712	6 345	16 856	12 431	6 718	7 285
Situation financière <i>(en milliers de dollars)</i>										
Fonds de roulement	197 750 \$	139 486 \$	127 981 \$	123 742 \$	122 390 \$	91 967 \$	77 256 \$	99 290 \$	105 646 \$	100 280 \$
Immobilisations corporelles, valeur comptable nette	451 177	305 328	309 145	309 477	287 269	194 220	190 560	178 966	187 099	177 590
Total de l'actif	1 058 252	808 765	762 288	769 788	721 081	590 981	539 222	524 166	539 459	515 709
Débetures convertibles, actions privilégiées et avoir	321 928	284 711	261 689	283 163	258 461	213 885	209 705	186 079	169 647	160 085
Ratios financiers										
Ratio du fonds de roulement	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	1,6
Couverture des intérêts	4,3	4,6	3,1	4,7	5,0	2,4	4,2	3,2	2,3	2,2
Ratio d'endettement*	47:53	40:60	45:55	50:50	51:49	55:45	47:53	55:45	64:36	64:36
Excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent/Produits	1,4 %	1,2 %	0,9 %	1,7 %	2,6 %	0,9 %	2,3 %	1,8 %	1,1 %	1,1 %
Réserve/Débetures convertibles, actions privilégiées et avoir	71,8 %	69,8 %	70,0 %	59,9 %	59,0 %	53,7 %	53,7 %	51,4 %	50,5 %	49,3 %
Débetures convertibles, actions privilégiées et avoir/Total de l'actif	30,4 %	35,2 %	34,3 %	36,8 %	35,8 %	36,2 %	38,9 %	35,5 %	31,4 %	31,0 %
Nombre d'employés	12 287	9 587	9 644	10 096	9 340	8 041	7 996	7 448	6 838	6 185

57

* Aux fins du calcul du ratio d'endettement, les débetures convertibles sont considérées à titre de dette et l'avoir inclut les actions privilégiées.

Agrilait, coopérative agricole, Saint-Guillaume Agriscar, coopérative agricole, Trois-Pistoles Agrivert, coopérative agricole régionale, Saint-Barthélemy Agrodor, coopérative agroalimentaire des vallées Outaouais-Laurentides, Thurso
 Citadelle, coopérative de producteurs de sirop d'érable, Plessisville Comax, coopérative agricole, Saint-Hyacinthe
 Coop des Cantons, coopérative agricole, Coaticook Coopérative acéricole régionale des Appalaches, Saint-Pamphile
 Coopérative agricole de la Baie des Chaleurs, Caplan Coopérative agricole de St-Bernard, Saint-Bernard-de-Dorchester
 Coopérative agricole du Témiscouata, Notre-Dame-du-Lac Coopérative agricole Grains D'Or, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
 Coopérative de consommation de St-Alexis, Saint-Alexis-de-Matapédia Coopérative de Saint-Quentin Ltée, Saint-Quentin (Nouveau-Brunswick) CoopPlus, coopérative agricole Champlain-Lavolette, Saint-Narcisse Covilac, coopérative agricole, Baie-du-Febvre
 Groupe Dynaco, coopérative agroalimentaire, La Pocatière La Coop Agrivoix, La Malbaie
 La Coop Albanel, Albanel La Coop Alliance, Saint-Éphrem-de-Beauce La Coop Amos, Amos La Coop Chambord, Chambord
 La Coop Compton, Compton La Coop d'Abitibi-Ouest, La Sarre La Coop de l'Assomption, L'Assomption
 La Coop des Appalaches, Laurierville La Coop des deux rives, Normandin La Coop des Frontières, Sainte-Martine
 La Coop Dupuy et Ste-Jeanne d'Arc, Dupuy La Coop Excel, Granby La Coop Fermes du Nord, Mont-Tremblant
 La Coop Frampton, Frampton La Coop Gracefield, Gracefield La Coop Haute Côte-Nord, Sacré-Coeur
 La Coop Jonquière, Jonquière La Coop La Patrie, La Patrie La Coop Lac-Mégantic-Lambton, Lac-Mégantic
 La Coop Langevin, Sainte-Justine La Coop Montmagny, Montmagny La Coop Parisville, Parisville La Coop Pont-Rouge, Pont-Rouge
 La Coop Pré-Vert, Tingwick La Coop Profid'Or, Joliette La Coop Rivière-du-Sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 La Coop Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Alexandre-de-Kamouraska La Coop Saint-Damase, Saint-Damase
 La Coop Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot La Coop Sainte-Julie, Sainte-Julie La Coop Saint-Hubert, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
 La Coop Saint-Ubalde, Saint-Ubalde La Coop Seigneurie, Saint-Narcisse-de-Beaurivage
 La Coop Squatec, Squatec La Coop St-Casimir, Saint-Casimir La Coop St-Denis-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu
 La Coop Ste-Justine, Sainte-Justine La Coop St-Fabien, Saint-Fabien La Coop St-Georges, Saint-Georges
 La Coop St-Méthode, Adstock La Coop St-Pamphile, Saint-Pamphile La Coop St-Patrice, Saint-Patrice-de-Beaurivage
 La Coop Verchères, Verchères La Coop Ville-Marie, Ville-Marie La Coop Weedon, Weedon La Coopérative Cartier Ltée, Richibucto (Nouveau-Brunswick)
 La Coopérative de Baie Ste-Anne Ltée, Baie Sainte-Anne (Nouveau-Brunswick)
 La Coopérative de Caraquet Ltée, Caraquet (Nouveau-Brunswick) La Coopérative de Rogersville Ltée, Rogersville (Nouveau-Brunswick)
 La Coopérative de St-Louis Ltée, St-Louis-de-Kent (Nouveau-Brunswick) La Fromagerie coopérative St-Albert inc., Saint-Albert (Ontario)
 La Matapédienne coopérative agricole, Amqui Magasin CO-OP de Ste-Perpétue, Sainte-Perpétue de l'Islet
 Magasin CO-OP de St-Ludger, Saint-Ludger Magasin CO-OP de St-Samuel, Lac-Drolet
 Magasin CO-OP de St-Victor, Saint-Victor Magasin CO-OP La Riveraine de Rivière-Ouelle, Rivière-Ouelle
 Magasin CO-OP St-Gédéon, Saint-Gédéon-de-Beauce Nutrinor, coopérative agro-alimentaire du Saguenay
 Lac St-Jean, Saint-Bruno
 Purdel, coopérative agro-alimentaire, Le Bic Quincaillerie CO-OP de Nominique, Lac-Nominique
 Quincaillerie CO-OP Ste-Catherine, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier Société coopérative agricole de Disraeli, Disraeli
 Société coopérative agricole de Ham Nord, Ham-Nord Société coopérative de Lamèque Ltée, Lamèque (Nouveau-Brunswick)
 Société coopérative agricole de l'Île aux Grues, L'Isle-aux-Grues Société coopérative agricole de Princeville, Princeville
 Société coopérative agricole de St-Adrien-d'Irlande, Saint-Adrien-d'Irlande Société coopérative agricole de St-André d'Acton, Acton Vale
 Société coopérative agricole de St-Côme, Saint-Côme-Linière Société coopérative agricole de Ste-Marthe, Sainte-Marthe
 Société coopérative agricole de St-Jacques de Leeds, Saint-Jacques-de-Leeds Société coopérative agricole des apiculteurs du Québec, Plessisville
 Société coopérative agricole des Bois-Francs, Victoriaville
 Société coopérative agricole du Sud de Montréal, Napierville Société coopérative agricole St-Isidore d'Auckland, Saint-Isidore-de-Clifton
 Unicoop, coopérative agricole, Sainte-Hénédine Membres auxiliaires
 Coopérative d'utilisation de machinerie agricole de Saint-Fabien, Saint-Fabien Coopérative d'utilisation de machinerie agricole des Rivières, Sainte-Thècle
 Coopérative d'utilisation de machinerie agricole et forestière du Lac, Alma
 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Leclercville, Leclercville
 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Aulnaies, Saint-Jean-Port-Joli
 Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Oie blanche, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud